CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
7e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983
(78e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2e Séance du Mercredi 17 Novembre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — **Questions au Gouvernement** (p. 7312).

UNEDIC (p. 7312).

MM. Derosier ; Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

AVENIR DU SITE CHIMIQUE DE CHOCQUES DANS LE PAS-DE-CALAIS (p. 7312).

MM. Mellick ; Hervé, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

DISPARITION DU CORPS DE POLICE ÉCONOMIQUE (p. 7313).

MM. Labazée ; Delors, ministre de l'économie et des finances.

AVENIR DE L'INDUSTRIE DE LA CÉRAMIQUE (p. 7313).

MM. Forgues ; Hervé, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

CENTRES DE TRANSIT POUR TRAVAILLEURS IMMIGRÉS (p. 7313).

Mme Halimi ; M. Autain, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des immigrés.

LANCEMENT D'UN NOUVEL EMPRUNT D'ETAT (p. 7314).

MM. Caro ; Delors, ministre de l'économie et des finances.

OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE DE MADRID (p. 7316).

MM. Daillet ; Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

APPLICATION DE PÉNALITÉS AUX ENTREPRISES CRÉATRICES D'EMPLOIS (p. 7316).

MM. Mayoud ; Auroux, ministre délégué aux affaires sociales, chargé du travail.

SITUATION DE L'EMPLOI DANS L'ENTREPRISE SOLMER (p. 7317).

MM. Porell ; Hervé, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

CONSÉQUENCES DES TEMPÊTES AYANT SÉVI SUR LA FRANCE (p. 7318).

MM. Tourné ; Cellard, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

SITUATION DE L'EMPLOI DANS LES INDUSTRIES ALSACIENNES (p. 7318).

MM. Weisenhorn ; Hervé, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

OCCUPATION D'UNE RAFFINERIE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SUCRIÈRE PAR DES SYNDICALISTES (p. 7319).

MM. Santoni ; Auroux, ministre délégué aux affaires sociales, chargé du travail.

IMPOSITION SUR LE REVENU DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS FRANÇAIS TRAVAILLANT EN SUISSE (p. 7319).

MM. Vuillaume ; Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE (p. 7320).

MM. Lauriol ; Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

CRÉDITS RELATIFS A LA PRIME A L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (p. 7321).

MM. Zeller ; Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement.

Suspension et reprise de la séance (p. 7322).

PRÉSIDENCE DE M. BERNARD STASI

2. — **Loi de finances pour 1983 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7322).

Relations extérieures. — Affaires européennes. Coopération et développement.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la coopération et le développement.

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN VIVIEN

M. Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les services diplomatiques et généraux.

Mme Neiertz, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations extérieures.

M. Denlau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles.

Rapport de M. Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour les relations culturelles.

MM. Pesce, secrétaire de la commission des affaires culturelles ; Josselin, rapporteur spécial.

M. Méhaignerie, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les affaires européennes.

M. Guidoni, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires européennes.

M. André Bellon, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération et le développement.

MM. Montdargent,
Stasi,
Guidoni.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. — **Ordre du jour** (p. 7334).

PRESIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Les membres du groupe communiste, qui sont peu nombreux au début de cette séance, m'ont demandé d'excuser leurs collègues qui assistent actuellement aux obsèques de Marcel Paul.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

UNEDIC

M. le président. La parole est à M. Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, dans la nuit du 15 novembre, le C.N.P.F. dénonçait unilatéralement la convention de l'Unedic. Ainsi le patronat français en mettant en grave danger la politique contractuelle nous révèle une fois de plus le côté attentiste de sa politique.

En effet, ce que tout le monde craignait s'est produit : le compromis n'a pas eu lieu. De ce fait, le coup de force du patronat risque de mettre à terme en péril la protection sociale des chômeurs. Pourtant, le Gouvernement avait pris ses responsabilités en augmentant les cotisations, en allégeant les charges sociales des entreprises afin de sauver la gestion paritaire de l'assurance chômage.

Devant cette situation, monsieur le ministre, quelles dispositions entendez-vous prendre ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

M. Pierre Bérégovoy, *ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.* Monsieur le président, mesdames, messieurs, avec le Premier ministre qui s'est exprimé dès hier sur cette question et avec les organisations syndicales, je déplore que le patronat n'ait pas permis de mener à bien les négociations engagées pour assurer l'équilibre du système d'assurance chômage.

Ainsi que vous l'avez dit, monsieur le député, le patronat a pris une lourde responsabilité, car le système de l'assurance chômage, mis en place en 1958, symbolise un état des rapports sociaux et témoigne bien de l'importance de la politique contractuelle à laquelle le Gouvernement est attaché en assurant, dans toute la mesure de ses responsabilités, un dialogue sincère entre les uns et les autres.

M. Pierre Micaux. Exemple, le blocage des salaires !

M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois, monsieur le député, que les négociations n'aboutissent pas. En effet, il y avait déjà eu rupture. J'avais alors réuni sous ma présidence l'ensemble des partenaires sociaux ; un protocole d'accord avait été adopté et signé par tous ; je l'avais moi-même contresigné, ce qui n'était pas, semble-t-il, tout à fait dans les usages.

Que contenait ce protocole ? Il ouvrait la possibilité de décider par décret une augmentation des cotisations. Le patronat avait refusé cette augmentation. Les organisations syndicales l'avaient acceptée, montrant ainsi, pour préserver l'assurance chômage, un degré de responsabilité que n'avait pas l'organisation patronale. L'augmentation ayant été décidée, il était convenu que les partenaires sociaux se retrouveraient pour procéder à des aménagements d'allocations en vue d'assurer l'équilibre du système paritaire. Cette négociation a échoué.

Je remarque une fois encore que les organisations syndicales ont pris leurs responsabilités. Elles ont présenté des propositions concrètes qui visaient à réaliser certaines économies dans les allocations de manière à assurer l'équilibre de l'Unedic.

Je vais maintenant vous indiquer dans quelles conditions le Gouvernement compte intervenir.

Premièrement, le système actuel de l'assurance chômage restera en vigueur jusqu'au 1er février et je crois même que les nouvelles dispositions législatives en matière de conventions collectives permettront de considérer que, malgré les dénonciations, le système pourra être encore appliqué pendant un an.

M. Pierre Micaux. C'est le changement !

M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Par conséquent, les chômeurs continueront à percevoir leurs prestations.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. L'Etat prendra toutes dispositions pour que la trésorerie des caisses de l'assurance chômage soit assurée. Il ne serait pas normal, il serait même injuste que les chômeurs, qui vivent souvent des situations de détresse, soient les victimes de la mauvaise volonté du patronat. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Deuxièmement, les partenaires doivent se réunir vendredi. J'espère que tous pourront se rendre au rendez-vous et que le patronat aura compris l'étendue de ses responsabilités. Je souhaite que la négociation puisse aboutir et que puissent être arrêtés les aménagements auxquels les syndicats sont prêts, contrairement au patronat qui pourtant ne cesse de nous parler de la nécessité de l'équilibre.

De toute façon, si tel n'était pas le cas, l'Etat ne fuirait pas ses responsabilités. Il prendrait, dès la semaine prochaine, les mesures nécessaires par décret, comme la loi que vous avez votée l'y autorise. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Yves Sautier. Bravo !

M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Troisièmement, si les partenaires sociaux veulent renégocier la convention, nous ferons en sorte que la démarche puisse être facilitée. Je tiens cependant à insister sur le fait — on l'oublie trop souvent — que s'il s'agit d'un système paritaire, l'Etat est engagé. En effet sa contribution représente le tiers des dépenses couvertes par l'assurance chômage. Dès lors il conviendrait, comme nous l'avions indiqué dans le protocole, que, si un nouveau système d'assurance chômage était négocié par les partenaires sociaux, une nouvelle convention financière lie l'Etat au système. Il n'est pas normal en effet que l'Etat ne puisse intervenir qu'en cas de difficultés et qu'il ne dispose d'aucun pouvoir d'orientation ou de gestion sur le système d'assurance chômage alors qu'il contribue, au nom de la collectivité, à son financement.

M. Alain Vivien. Très bien !

M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Je dirai enfin un mot de la retraite à soixante ans...

M. Jean Brocard. Ce n'est pas la question !

M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. ... ou plus exactement de l'application de l'ordonnance ouvrant droit à la retraite à soixante ans à partir du 1er avril. Car derrière le débat actuellement engagé il y a, me semble-t-il, quelques arrière-pensées qu'il s'agit de dissiper.

Le 28 octobre, les partenaires sociaux se sont engagés — et j'ai contresigné le document — à se mettre d'accord avant le 15 janvier 1983 sur l'adaptation du système actuel de la retraite complémentaire versée à partir de soixante-cinq ans au nouveau système de retraite applicable à soixante ans. J'espère que les uns et les autres, faisant preuve d'esprit de responsabilité — il ne faut jamais désespérer ! — se mettront d'accord. Mais si tel n'était pas le cas, le Gouvernement, après avoir respecté les délais nécessaires à la négociation, prendrait toutes les mesures nécessaires afin que le droit à la retraite à soixante ans puisse être effectivement appliqué.

Nous savons que l'application de ce droit, revendiqué depuis longtemps, est attendue par de nombreux salariés, ouvriers, employés et cadres. Nous ferons en sorte que ce qu'a voulu le peuple français lors des scrutins du 10 mai et de juin 1981 soit appliqué quels que soient les retardataires qui mènent un combat d'arrière-garde, lequel — je le dis dès maintenant — est perdu d'avance. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Pierre Micaux. Rendez-vous le 13 mars prochain !

AVENIR DU SITE CHIMIQUE DE CHOCQUES DANS LE PAS-DE-CALAIS

M. le président. La parole est à M. Mellick.

M. Jacques Mellick. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'énergie. Elle concerne l'avenir du site chimique de Chocques, dans le Pas-de-Calais, appartenant à la société P.C.U.K., qui serait dévolu à la société Elf Aquitaine à la suite de la restructuration de la branche industrielle qu'est la chimie.

Je ne contesterai pas cette restructuration qui apparaît comme un des avantages de la nationalisation pour donner un nouveau souffle à la chimie française.

Cependant, l'inquiétude sur le devenir de cette usine est grande parmi les 350 familles de travailleurs de l'ouest du bassin minier, touché dramatiquement par la récession du charbon. De plus elles ont appris de vos services que les produits de base fabriqués ne génèrent désormais aucun profit et que le site est handicapé du fait de son éloignement des sources de matières premières.

Mais les produits de base fabriqués à Chocques sont rentables et correspondent à des besoins, car ceux auxquels vos services font référence sont abandonnés depuis fort longtemps.

Le handicap que constituerait l'éloignement des sources de matières premières, situées à 30 et 250 kilomètres de Chocques, est en réalité un avantage quand on sait que 50 p. 100 des

produits fabriqués sont exportés vers l'Europe du Nord, notamment vers la Belgique, la Hollande et l'Allemagne.

Je demande au ministre de la recherche un engagement précis sur le maintien des activités et de l'emploi à Chocques. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

M. Edmond Hervé, *ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.* Je prie l'Assemblée d'excuser l'absence de M. Chevènement, qui représente le Gouvernement aux obsèques de Marcel Paul.

Le 12 mai 1982, le conseil des ministres a arrêté les grandes lignes de la restructuration de la chimie française. Le lundi 8 novembre, M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, a défini les orientations à retenir pour l'avenir des activités chimiques de l'entreprise.

Voici les principales décisions qui, je l'espère, répondront directement à la question que vous avez posée.

Il a été décidé que la S.N.E.A. reprendrait l'essentiel de P.C.U.K., c'est-à-dire la chimie des halogènes, la chimie organique liée aux halogènes, la pétrochimie et la chimie organique liée à l'oxyde d'éthylène et à l'oxyde de propylène.

Dans ce cadre, l'usine de Chocques, qui emploie environ 300 personnes, dépend pour l'essentiel de son activité de son approvisionnement en oxyde d'éthylène par l'entreprise Ethylox appartenant pour 66 p. 100 à P.C.U.K. et devant être reprise par la S.N.E.A., et pour 34 p. 100 par A.T.O. Il apparaissait donc que l'essentiel de l'approvisionnement de l'usine dépendrait à terme de la S.N.E.A.

C'est la raison pour laquelle l'usine de Chocques a été dévolue à la S.N.E.A.

Il importe désormais que soit améliorée la compétitivité de l'ensemble de la filière oxyde de propylène. C'est la raison pour laquelle sans que le site de Chocques soit menacé, la S.N.E.A. s'attachera à examiner avec la plus grande attention les modifications qui doivent être apportées à l'unité d'Ethylox et au site de Chocques, de manière à améliorer, comme vous le souhaitez, la productivité. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Disparition du corps de police économique

M. le président. La parole est à M. Labazée.

M. Georges Labazée. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

Jusqu'au 1er janvier 1980, la police économique intervenait sur l'ensemble des marchés d'intérêt national. Son efficacité n'était plus à prouver.

Au nom du libéralisme sauvage, votre prédécesseur dans le gouvernement de M. Barre avait fait disparaître ce corps. Or, vous savez ce qui se passe dans des marchés comme celui de Rungis : non-respect de la concurrence, distorsions fiscales, création de sociétés écrans, refuge même dans l'agro-alimentaire d'intermédiaires douteux.

Monsieur le ministre, quand comptez-vous rétablir ce corps qui rendait des services inestimables à l'Etat ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jacques Delors, *ministre de l'économie et des finances.* Monsieur le député, la suppression de la police économique ne s'est nullement traduite, sur le marché national de Rungis, par un relâchement des contrôles, là où ils sont justifiés, mais seulement là où ils le sont.

En effet, a été créée parallèlement une antenne spécifique de la direction départementale de la concurrence et de la consommation qui permet à une équipe de fonctionnaires particulièrement compétents de pratiquer la surveillance nécessaire, en étant implantés à demeure sur le marché.

Il faut d'ailleurs signaler que l'antenne de la direction générale de la concurrence et de la consommation n'est pas la seule présente sur le M.I.N., marché d'intérêt national. D'autres administrations, placées ou non sous ma responsabilité, ont également mis en place des équipes spécialisées, affectées à plein temps au M.I.N. de Rungis. C'est le cas, par exemple, de la direction générale des impôts, de la direction générale des douanes, du service de la répression des fraudes, des services vétérinaires.

L'activité permanente des services de contrôles est ainsi à même d'empêcher l'apparition ou le développement des pratiques dont vous avez fait mention.

C'est d'ailleurs l'intérêt des M.I.N., en regroupant les professionnels et en définissant les règles de transaction, de développer la concurrence, d'assurer la transparence et le respect des législations économiques et sanitaires. Cependant, des améliorations demeurent nécessaires pour que, dans le cadre de la mise en place de mesures structurelles de lutte contre l'inflation, la collectivité, et les consommateurs, bénéficient pleinement des avantages potentiels qu'ils sont en droit d'attendre d'un circuit de distribution moderne. Tel sera le sens de l'action qui sera menée en concertation avec tous les milieux professionnels intéressés. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Avenir de l'industrie de la céramique

M. le président. La parole est à M. Forgues.

M. Pierre Forgues. Ma question s'adresse à M. le ministre de la recherche et de l'industrie et concerne le devenir de la céramique en France et des nouvelles technologies qui s'y rattachent.

A la fin de 1979, les deux établissements de la Ceraver-C.G.E. de la région de Tarbes totalisaient 2 150 emplois. Dès cette époque la direction de la C.G.E. avait décidé la fermeture de l'établissement de Bordères à la fin du contrat Eurodif, ce qui a entraîné la suppression de 900 emplois.

Profitant de cette occasion, la direction a procédé à une réduction massive des effectifs de l'établissement de Bazet dont les fabrications n'étaient pas liées au nucléaire. En juin 1982 les effectifs y étaient ramenés à 580 personnes.

Aujourd'hui, malgré les promesses de maintenir l'effectif de 580 personnes et de le conforter dans un avenir très proche par un plan céramique, la même direction de Ceraver-C.G.E. prenant prétexte d'un manque de crédits d'Etat, envisage de nouveaux et importants licenciements. Ainsi la direction de la Ceraver, mise en place avant la nationalisation pour conduire le démantèlement des deux établissements, continue à appliquer inexorablement son plan.

Quelles mesures compte prendre M. le ministre de la recherche et de l'industrie pour enrayer ce processus de démantèlement et pour assurer à notre pays un véritable plan de développement de la céramique ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

M. Edmond Hervé, *ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.* Selon la direction de l'entreprise Ceraver, le maintien de l'emploi dans les deux unités de la région de Tarbes pose un problème difficile.

M. Pierre Mauger. Ah !

M. le ministre chargé de l'énergie. La société Ceraver a acquis un potentiel de compétence extrêmement intéressant dans le domaine des céramiques techniques et elle s'efforce de le valoriser. Mais le marché de ces céramiques à usages mécaniques ou électriques reste très restreint. Les céramiques thermomécaniques pourraient, mais à long terme seulement, constituer un axe important de développement, en raison des débouchés qui peuvent être envisagés pour des applications automobiles et aéronautiques. A court terme, cette activité ne peut malheureusement pas résoudre l'ensemble des problèmes d'emploi de Ceraver dans la région de Tarbes.

Comme vous l'avez dit, cette entreprise a présenté un plan céramique aux pouvoirs publics, lequel est actuellement examiné par les services compétents du ministère de la recherche et de l'industrie. D'ores et déjà, celui-ci considère que les céramiques techniques constituent un élément important d'une politique nationale « matériaux » et que Ceraver est dans ce domaine un atout important. M. le ministre d'Etat chargé de la recherche et de l'industrie ne manquera pas de vous tenir informé des solutions qu'il présentera et des réponses qu'il apportera au nécessaire plan céramique. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Pierre Mauger. C'est la soupe populaire !

M. le président. On n'entend plus que vous dans cette Assemblée, monsieur Mauger : vous devez avoir un amplificateur ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mauger. Je suis la tête de Turc !

Centres de transit pour travailleurs immigrés

M. le président. La parole est à Mme Halimi.

Mme Gisèle Halimi. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des immigrés, on assiste depuis quelques mois, à une recrudescence des actes à caractère raciste qui visent principalement de jeunes Maghrébins.

Le 23 octobre dernier, au centre Gutenberg de Nanterre, un élève du lycée Joliot-Curie a été abattu par balle par un de ses voisins, incommodé, paraît-il, par le bruit. Le 6 novembre, ce garçon, âgé de dix-neuf ans, est mort.

Cet acte indigne révèle le profond sentiment de racisme de certains de nos concitoyens. Toute forme de racisme, même lorsqu'elle ne revêt pas ce caractère tragique, doit être dénoncée et combattue. Il s'agit là, pour reprendre le titre sous lequel paraissait, hier, dans *Le Monde* un article que vous avez signé, d'un « enjeu de société ».

Ce drame pose également le problème de l'insertion des communautés étrangères qui ont acquis le droit de vivre avec nous dans la dignité. Or leur marginalisation dans des bidonvilles — appelés cités de transit — contredit cet impératif.

Ma question, que je voudrais poser aussi en tant que président du groupe parlementaire d'études contre le racisme, est triple.

Quelles mesures légales et culturelles compte prendre le Gouvernement pour assurer la sécurité des étrangers et combattre le développement actuel du racisme ?

Quelle application ont reçu les recommandations de la loi de 1970, ainsi que les dispositions et les textes ultérieurs préconisant d'apporter une grande attention à la localisation de ces centres et à la qualité de leur construction ?

Enfin, quels sont le rôle et les pouvoirs de la mission d'études dont vous avez annoncé la création le jour du meurtre de ce jeune Marocain ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des immigrés.

M. François Autain, *secrétaire d'Etat.* Madame Halimi, je vous remercie de m'avoir posé cette question. Vous avez eu raison d'associer racisme et cités de transit en relatant ce crime raciste perpétré contre un jeune de dix-neuf ans, crime qui vient d'endeuiller une famille marocaine vivant en France depuis plus d'un quart de siècle et habitant à titre provisoire, malheureusement depuis treize ans, dans la cité Gutenberg à Nanterre dont l'état de délabrement fait peine à voir.

Ce crime a soulevé, vous vous en doutez, une grande émotion, non seulement dans le monde de l'immigration, mais aussi parmi les Français. J'ai tenu, comme vous l'avez rappelé, à me rendre personnellement sur place, afin de manifester le soutien et la solidarité du Gouvernement envers cette famille durement éprouvée et, à travers elle, envers tous les immigrés.

Devant une telle situation, il est évident que nous avons des devoirs dont les deux principaux sont de lutter contre le racisme et de résorber le plus rapidement possible ces cités de transit.

La lutte contre le racisme est d'une très grande complexité. C'est l'affaire de nous tous, notamment des associations telles que le M. R. A. P. et la Licra, qui participent activement à cette action.

Je vous indiquerai d'abord ce qui a déjà été fait. Le Gouvernement s'est mobilisé. C'est ainsi que le garde des sceaux a demandé au Parquet la plus grande fermeté dans les poursuites et réquisitions engagées au titre de la loi du 1er juillet 1972 qui sanctionne toutes les agressions à caractère raciste. Pour ma part, je me suis déplacé lors d'affaires particulièrement graves non seulement à Nanterre, mais aussi, au cours de l'été dernier, en Corse, où deux Maghrébins avaient été abattus à peu près dans dans les mêmes circonstances. Je me suis déplacé pour assurer les communautés en cause de notre solidarité et, dans ces deux affaires, la justice est saisie et les coupables présumés ont été incarcérés et inculpés. Par ailleurs, nous apportons aussi notre soutien aux associations qui luttent contre le racisme.

Voyons maintenant ce qui va être fait. Nous avons un rôle de sensibilisation à l'égard des relais d'opinion, car il est tout à fait nécessaire d'envisager avec sérénité la diversité culturelle et ethnique de notre société. A cet égard, nous nous apprêtons à diffuser largement une brochure qui présentera d'une manière objective les réalités de l'immigration de façon à combattre un certain nombre d'idées reçues qui sont totalement fausses et qui nourrissent le racisme.

En ce qui concerne les cités de transit, il faut absolument que, pour faciliter la cohabitation entre communautés, nous favorisions l'insertion en France des communautés étrangères. La politique que le Gouvernement conduit est tout entière tendue vers cet objectif. Le logement des immigrés, et notamment la résorption des cités de transit, doit être une priorité. Ces cités ont été créées pour reloger les familles, essentiellement les familles immigrées, qui habitaient en bidonvilles, mais certaines, du fait de la lenteur passée de la résorption, sont elles-mêmes devenues des cités de transit bidonvillisées. Sur vingt-neuf cités de transit en région Ile-de-France qui accueillent 2 510 familles représentant 12 500 personnes, onze sont considérées par le ministre de l'urbanisme et du logement comme des cités à résorber en priorité ; 700 familles y résident encore.

En juillet 1981, une convention a été passée entre le fonds d'aménagement urbain et l'organisme gestionnaire qui a reçu à ce titre 23 millions de francs pour aider au relogement de ces familles, mais je reconnais qu'il reste encore beaucoup à faire. En l'espèce, il ne suffit pas d'avoir des moyens financiers, il faut aussi que les offices d'H. L. M. et les communes de la région apportent une participation équitable au relogement de ces familles. Il convient, en effet, que cet effort soit mieux réparti que par le passé entre les diverses collectivités concernées.

Enfin, je répondrai à la troisième partie de votre question concernant les décisions que j'ai été conduit à prendre à la suite de ma visite à Nanterre. En 1981, j'avais déjà demandé au préfet concerné de nous proposer des plans de relogement à échéance rapprochée, et j'ai récemment pris des mesures pour que le processus soit accéléré, en particulier par la rénovation des formes d'intervention sociale, afin de répondre aux besoins des enfants et des adolescents particulièrement nombreux dans ces cités.

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, voulez-vous conclure, s'il vous plaît ! Nous demandons aux membres du Gouvernement d'être le plus brefs possible.

M. François d'Aubert, *secrétaire d'Etat.* Je n'ai pas souvent l'occasion d'intervenir ! (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mauger. Il ne faut pas laisser échapper une occasion pareille !

M. François Autain, *secrétaire d'Etat.* Nous avons demandé qu'une mission de l'I. G. A. S. — inspection générale des affaires sociales — soit envoyée pour contrôler la gestion de la Setrapa qui est l'organisme gestionnaire des dix-huit cités de la région de l'Ile-de-France. Enfin une mission d'étude, en concertation avec les élus locaux et les représentants des résidents, a été désignée pour analyser les blocages existants et proposer les mesures nécessaires à la suppression de ces blocages.

Je crois que, de cette façon, nous devrions sortir de la situation que nous connaissons actuellement. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et des communistes.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe union pour la démocratie française.

Lancement d'un nouvel emprunt d'Etat

M. le président. La parole est à M. Caro.

M. Jean-Marie Caro. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, pour financer le déficit budgétaire, que vous évaluez déjà à plus de cent milliards de francs pour 1983, vous avez décidé d'emprunter à nouveau de l'argent aux Français, la quatrième fois en 1982, pour un montant de dix milliards de francs au taux de 15,35 p. 100, cet emprunt étant émis pour sept ans et étant prorogeable sur dix ans au même taux.

Cette année, par rapport à la loi de finances initiale pour 1981, les charges de la dette publique progresseront donc de 42 p. 100. L'inquiétude ne fait que croître en France et chez nos pays amis.

Vous vous êtes précipité un peu aveuglément, et vous vous retrouvez le dos au mur, acculé à une désespérante mendicité, obligé de vous faire sans cesse prêter davantage d'argent pour survivre. Vous avez emprunté en 1982 quelque 70 milliards de francs à l'étranger et 40 milliards auprès des Français.

N'êtes-vous pas, en réalité, pris de panique (*exclamations sur les bancs des socialistes*) devant les conséquences financières de votre politique et devant les énormes besoins qui apparaissent pour financer le déficit budgétaire croissant ?

Voilà bien, en vérité, la cause de la situation actuelle.

Quelle a été l'évolution des emprunts d'Etat au cours des dernières années : en 1980, 31 milliards de francs ; en 1981, 25 milliards de francs ; en 1982, 40 milliards de francs.

Alors qu'il faut lutter contre la hausse des taux d'intérêt et que, depuis l'été dernier, ils décroissent fortement à travers le monde — c'est la condition indispensable de la reprise — on constate que la France est, hélas ! l'un des pays où ces taux ne décroissent qu'avec lenteur.

Quant au volume des emprunts sur le marché obligataire, il est actuellement tellement élevé qu'il empêche évidemment une véritable baisse des taux d'intérêt. Cela est doublement nuisible aux investissements des entreprises privées. En effet, tous ces fonds que vous « pompez » sur le marché financier pour couvrir les dépenses improductives de l'Etat sont autant de ressources en moins pour financer les investissements productifs.

La pression que vous exercez sur les taux d'intérêt rend le crédit encore plus difficilement accessible à ceux qui, du fait de votre politique, ont plus que jamais besoin d'argent à bon marché.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, vous comprendrez que je me permette de vous demander si vous jugez opportun d'alourdir encore la dette publique de 10 milliards de francs supplémentaires. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jacques Delors, *ministre de l'économie et des finances.* Monsieur le député, ma réponse à votre question est oui, pour la bonne raison que, dans l'état actuel des choses, la dette de l'Etat en France se situe à un niveau modéré par rapport à celle de ses voisins. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

A la fin de 1981, elle représentait 18 p. 100 de la production intérieure brute, contre 29 p. 100 en Allemagne, 35 p. 100 aux Etats-Unis et plus de 40 p. 100 au Royaume-Uni.

M. Jean Gatel. Très bien !

M. Xavier Deniau. Nous avons été bien gérés !

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. C'est l'héritage !

M. le ministre de l'économie et des finances. Est-elle amenée à croître beaucoup ? Certainement pas.

Je reviens en effet d'une réunion des ministres de l'économie et des finances de la Communauté qui s'est tenue hier, et j'ai pu me rendre compte — je tiens les chiffres à votre disposition — que le déficit budgétaire de la France par rapport au produit national brut était le plus faible d'Europe, Grande-Bretagne exceptée, et que, dans les autres pays, il se situait entre 5 et 8 p. 100 de ce produit national brut. Par conséquent, dans l'état actuel de récession économique mondiale, nous ne pouvons pas nous permettre de descendre au-dessous de 3 p. 100 du produit national brut, sans mettre en cause l'emploi dans l'immédiat, et les investissements à plus long terme, investissements sans lesquels il n'y a pas d'avenir pour la France. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.*)

Cela dit, il n'y a rien d'anormal, monsieur le député, à financer par l'épargne une partie des dépenses budgétaires, et plutôt la partie de celles-ci qui concernent des investissements, c'est-à-dire celles dont la rentabilité économique et sociale s'étale sur plusieurs années, voire des dizaines d'années. L'emprunt à long terme est fait pour cela.

Ces emprunts constituent d'ailleurs, avec d'autres éléments comme les bons du Trésor sur formule et les dépôts des correspondants, l'une des ressources d'épargne que le Trésor peut collecter. C'est à ce titre qu'un nouvel emprunt d'Etat sera offert au public dans les jours qui viennent.

En ce qui concerne les chiffres, je dois ajouter que cet emprunt s'ajoute aux trois émissions de 10 milliards de francs qui sont intervenues depuis le début de l'année, en janvier, juin et septembre. Au total, l'Etat aura collecté, en 1982, 40 milliards de francs sur le marché financier, contre 25 milliards en 1981 et, comme vous l'avez indiqué vous-même, plus de 30 milliards en 1980, mais cela dans le contexte d'un volume d'émission total sur le marché des capitaux qui, en 1982, aura atteint un chiffre record : environ 140 milliards de francs, contre 107 milliards en 1981 et 110 milliards en 1980. Cela prouve, je le souligne au passage, que notre gouvernement sait gérer l'épargne et le marché des capitaux ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mauger. Quelle merveille !

M. le ministre de l'économie et des finances. Le faisons-nous comme vous nous le reprochez au détriment des autres emprunteurs ? Pas du tout, car la part de l'Etat ne sera que de 28 p. 100, tandis que celle des entreprises privées et publiques, soit par appel direct du marché, soit par le canal des institutions financières, sera de 53 p. 100. Donc, sur plus de 140 milliards de francs d'émission d'obligations, plus de la moitié ira aux investissements des entreprises, alors que les services publics, pour leur part, collecteront le solde, c'est-à-dire environ 20 p. 100.

Dans ces conditions, on ne peut pas dire que la part prise par l'Etat sur le marché des capitaux soit excessive. L'élargissement de la taille de ce marché permet de concilier les besoins de l'Etat, ceux des entreprises de service public et ceux des entreprises du secteur concurrentiel.

M. Jean Falala. En somme, tout va bien !

M. le ministre de l'économie et des finances. Enfin, en ce qui concerne le taux, nous avons émis à 15,30 p. 100, ce qui représente une décélération par rapport aux autres emprunts, puisque nous avions émis depuis le début de l'année à 16,20 p. 100, puis à 15,75 p. 100. La baisse, depuis le début de l'année, est donc sensible. Il est vrai qu'elle est moins forte que celle constatée sur le marché monétaire, et j'aurais souhaité que vous souligniez ce point dans votre question. En effet, le taux sur le marché monétaire est tout proche de 13 p. 100 et le taux de base bancaire est revenu à 12,75 p. 100. Ce n'est d'ailleurs pas fini, et il baissera encore. Le taux sur le marché à long terme demeure plus élevé parce que le taux de l'argent à long terme dans tous les pays diminue moins vite que le taux de l'argent à court terme. Il faut que nous offrions à nos épargnants un véritable contrat et non un marché de dupes. Il faut que, lorsqu'ils souscrivent à l'emprunt, ils puissent retirer de leur épargne la garantie d'un revenu net. C'est pourquoi nous émettons à ces taux, sans tricher avec l'épargne. Si vous pensez que nous agissons mal, je vous rappellerai qu'aux Etats-Unis les obligations à long terme rapportent actuellement 12 p. 100, c'est-à-dire deux fois plus que le taux de l'inflation, c'est-à-dire 6 p. 100 en taux de revenu réel, et qu'en Allemagne elles sont émises à 8 p. 100, c'est-à-dire avec un taux réel de revenu de 3 p. 100.

Vous voyez donc que nous restons dans des proportions qui semblent raisonnables si l'on veut attirer l'épargne à long terme et assurer un bon équilibre entre l'épargne et l'investissement. (*Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Je sais que ces éléments chiffrés vous ennuient !

M. Robert-André Vivien. Ils sont faux !

M. le ministre de l'économie et des finances. Il va de soi que la politique de baisse régulière et continue des taux qui a été conduite jusqu'à présent sur le marché obligataire sera poursuivie en liaison avec la baisse des taux sur le marché monétaire. Ce qui nous encouragera à le faire, c'est la réduction progressive de notre taux d'inflation et, à cet égard, les résultats obtenus au cours de ces derniers mois, comme les *expectations* que l'on peut faire pour les mois à venir, nous autorisent à envisager des baisses.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Les quoi ? Les quoi ?

M. Pierre Mauger. Qu'est-ce que cela veut dire ? Il faut traduire.

M. Marc Lauriol. Parlez français !

M. le ministre de l'économie et des finances. Pardonnez-moi cette concession à la culture dominante. (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Gabriel Kaspereit. Il nous faudrait un dictionnaire, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Caro.

M. Jean-Marie Caro. Je voudrais, en deux mots, répondre à M. le ministre. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Robert-André Vivien. Il en a le droit !

M. Jean-Marie Caro. La liberté de parole m'est-elle refusée par la majorité ?

Plusieurs députés socialistes. Non ! Non !

M. Jean-Marie Caro. Vous nous dites, monsieur le ministre, que le marché obligataire est prospère. Soit. Nous voulons bien l'admettre avec vous. (*Ah ! sur les bancs des socialistes.*)

Cependant, vous voudrez bien reconnaître que, s'il l'est, c'est sans doute parce que le marché des actions se porte moins bien. Et le résultat de l'action dont vous pouvez vous glorifier, c'est qu'en ce qui concerne le classement des bourses des grands pays industrialisés, celle de Paris est maintenant passée de la quatrième à la douzième place dans le monde, après Hong Kong et Singapour. C'est évidemment un bilan très intéressant !

M. Jean Gatel. La politique ne se fait pas à la corbeille !

M. Jean-Marie Caro. Reconnaissez également que le chemin de l'épargne ne passe pas par l'emprunt et que, bien que le Gouvernement prétende se préoccuper du financement des collectivités locales, vous contribuez, avec cet emprunt, à l'assèchement des sources de la Caisse des dépôts et consignations qui contribue précisément au financement des collectivités locales.

Le reste n'est qu'une question de présentation, monsieur le ministre, et vous l'avez faite à votre manière. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Marc Lauriol. J'espère qu'il va répondre en français !

M. le ministre de l'économie et des finances. Oui, en français. Je voulais simplement, tout à l'heure, mettre un peu d'animation...

M. Gabriel Kaspereit. Nous n'avons pas saisi !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... et sous une forme qui ne soit pas considérée comme agressive ! (*Sourires.*)

Mais il est vrai qu'il vaut mieux parler français, y compris dans les réunions internationales.

Monsieur le député, je vous répondrai de mémoire.

Après la remarquable politique de l'épargne que les gouvernements que vous souteniez ont menée pendant des années, les augmentations de capital se sont élevées, au cours de la dernière année de leur gestion, à 16 milliards de francs. Elles seront d'un même montant cette année ; elles ne baisseront pas.

M. Marc Lauriol. Avec un franc dévalué !

M. le ministre de l'économie et des finances. Par ailleurs, en ce qui concerne les aides aux entreprises privées, nous avons multiplié par trois les prêts bonifiés et par près de quatre le montant des prêts participatifs, c'est-à-dire de quasi-fonds propres. Et ces prêts participatifs sont utilisés pour des investissements. Cela, aucun des gouvernements précédents ne l'avait fait.

Au sujet de la Caisse des dépôts et consignations, je peux vous rappeler ce que je vous ai dit lors de l'examen de la loi sur les caisses d'épargne : le montant des ressources affectées sur les fonds des caisses d'épargne aux collectivités locales n'a diminué ni en 1981 ni en 1982. Il ne le sera pas davantage en 1983. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

En ce qui concerne l'emprunt de 10 milliards de francs qui a été souscrit en une semaine, et auquel vous avez fait référence, j'ai fait procéder à des études. Je puis vous indiquer qu'il a été souscrit pour la plus grande part par une clientèle modeste. Pourquoi ? Parce que cette clientèle a confiance dans le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Rires et exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) Nous passons un bon contrat avec eux, car, lorsqu'ils placent leur argent à sept ou dix ans, il savent qu'ils sont garantis contre l'inflation et qu'il leur reste un revenu net réel. C'est ainsi qu'on fait une bonne politique de l'épargne ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jean Brocard. L'héritage sera lourd !

Ouverture de la conférence de Madrid

M. le président. La parole est à M. Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Il y a quelques jours, à Madrid, reprenaient les travaux sur les suites à donner à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

On se souvient du véritable sabotage que la session de février avait subi de la part de certaines délégations qui faisaient obstruction au déroulement normal des travaux pour ne pas faire figure d'accusées en pleine crise polonaise.

Nous devrions regarder avec d'autant plus d'attention ce qui se passe à Madrid que le changement qui vient d'intervenir en Union soviétique ne paraît pas de nature à améliorer l'attitude de l'U.R.S.S. pour ce qui est du respect des engagements qu'elle avait pris en signant l'acte final d'Helsinki. Le texte traite notamment du respect des droits de l'homme par tous les Etats signataires.

Cette deuxième session de 1982 à Madrid s'est donc ouverte après qu'en Pologne le général Jaruzelski a fait supprimer le syndicat Solidarité et alors qu'il maintient l'état de siège contre les travailleurs et le peuple polonais.

Je n'évoquerai que d'un mot l'Afghanistan, puisque ce pays n'est pas couvert par la conférence d'Helsinki, donc pas davantage par celle de Madrid. Mais comment pourrait-on isoler les préoccupations européennes en matière de paix et de coopération Est-Ouest du contexte international où, quoi que prétendent le Kremlin et ses amis, l'U.R.S.S. démontre tout le contraire d'une volonté de paix et de respect de l'indépendance des peuples.

Sur le territoire même de l'U.R.S.S., on persécute, on arrête, on déporte toujours. Le dernier avatar des républiques baltes est l'envoi de leurs jeunes gens dans l'armée d'invasion en Afghanistan. Quant aux citoyens qui prétendent pratiquer les activités religieuses ou intellectuelles de leur choix, ils sont poursuivis par la sollicitude du K.G.B., ancien fief du nouveau secrétaire général du parti communiste de l'U.R.S.S., et personne n'oubliera que le groupe de surveillance des accords d'Helsinki, animé par l'épouse d'Andréi Sakharov, a dû récemment interrompre ses activités sous la pression du pouvoir.

Chtcharanski mourra peut-être de sa grève de la faim ; on craint pour la vie d'Orlov, comme pour celle d'innombrables personnes moins connues, tels Valeri Senderov et Rostislav Evdokimov, deux jeunes démocrates, chrétiens, arrêtés pour leurs idées et leur action en faveur des droits de l'homme.

Quelle est l'action du Gouvernement français en faveur de ces victimes d'un système justement stigmatisé par M. le Président de la République, et quel sera le rôle de la délégation française à Madrid pour mieux faire respecter les accords dits de la troisième corbeille, c'est-à-dire les droits de l'homme en Europe ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

M. André Chandernagor, *ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.* Monsieur le député, l'attitude de la France à l'égard de la reprise de la conférence de Madrid que vous avez évoquée est conforme à l'idée que nous nous sommes toujours faite de l'acte final d'Helsinki.

Les dix principes que cet acte définit, ainsi que les dispositions qu'il prévoit dans les domaines de la sécurité des échanges économiques et des droits de l'homme, constituent à nos yeux un code de conduite et un programme d'action pour l'amélioration des relations entre trente-cinq Etats égaux et souverains. Des réunions se tiennent d'ailleurs périodiquement pour, à la fois, faire le point de la mise en œuvre de ce document et déterminer des moyens nouveaux de nature à en favoriser une meilleure application.

Dès le début de la réunion de Madrid, nous avons été amenés à insister sur les violations graves dont l'acte final a été l'objet et à déplorer le peu de cas que les dirigeants de l'Union soviétique et d'autres pays de l'Est ont fait des engagements qu'ils avaient souscrits. En particulier, le ministre des relations extérieures, dans le discours qu'il a prononcé à Madrid le 12 février dernier, a affirmé de la manière la plus claire la réprobation que nous inspirait la répression en Pologne.

Mais, pour nous, la réunion de Madrid ne se limite pas à relever les manquements à l'acte final. Elle doit aussi adopter les mesures nouvelles pour en favoriser la mise en œuvre. C'est la raison pour laquelle nous abordons la reprise de la réunion de Madrid avec le désir d'aboutir à un document de clôture substantiel et équilibré

Avec nos partenaires de la Communauté, nous considérons que le document des pays neutres et non alignés constitue une base sérieuse pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé. Cependant, nous avons été conduits à déposer une série d'amendements qui tiennent compte à la fois de nos préoccupations permanentes et des événements survenus depuis l'ouverture de la conférence.

Notre objectif est que le document de clôture enregistre des résultats dans toute une série de domaines, dont notamment la réunion des familles, le droit des citoyens à s'exprimer sur la mise en œuvre de l'acte final, la liberté syndicale, les rapports des autorités avec les églises, les conditions de travail des journalistes, la liberté d'accès aux missions diplomatiques.

Par ailleurs, nous attachons une importance essentielle à l'adoption d'un mandat sans ambiguïté qui permette la convocation d'une conférence de désarmement en Europe, chargée, dans un premier temps, d'arrêter des mesures de confiance applicables à l'ensemble de l'Europe, de l'Atlantique à l'Oural. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Application de pénalités aux entreprises créatrices d'emplois

M. le président. La parole est à M. Mayoud.

M. Alain Mayoud. Ma question, à laquelle j'associe mon collègue Francisque Perrut, s'adresse à M. le ministre du travail, bien que l'ensemble des ministres préoccupés par l'emploi soient également intéressés.

Elle concerne les petites entreprises, dont certaines de ma région — et je suis à même d'en fournir la liste — qui ont créé des emplois au cours des dix-huit mois écoulés. On pourrait raisonnablement penser qu'elles ont ainsi contribué à la bonne marche de l'économie, à la résorption du chômage et répondu aux incitations du Président de la République et du Gouvernement.

Leur indignation est donc grande d'avoir reçu une lettre circulaire du préfet, commissaire de la République, leur signifiant l'obligation de payer de fortes amendes sans aucun préavis — j'insiste sur ce fait — pour non-respect de deux lois. La première remonte à 1924 et est relative à l'insertion des mutilés de la guerre 1914-1918. La seconde est une loi de 1957 qui concerne les emplois réservés aux handicapés dans les entreprises.

L'insertion professionnelle et la promotion des handicapés ont fait l'objet, en 1975, donc sous le septennat précédent, d'une loi d'orientation dont chacun s'accorde à penser qu'elle répondait à leur attente. C'est cela notre héritage. Mais ces textes, aujourd'hui réactivés soudainement, sont tout à fait inadaptés à la réalité sociale et à celle des entreprises. Pour cette raison, les directions départementales du travail n'en exigeaient pas l'application jusqu'à ce jour. Le revirement brutal de ladite administration est donc proprement ahurissant. On se sert sans pudeur des handicapés pour pénaliser des entreprises dont les activités, comme la carrosserie ou la tôlerie, sont parfois incompatibles avec l'emploi de handicapés ou de mutilés.

L'application jusqu'à l'absurde des deux lois précitées ne peut, en définitive, que leur être néfaste, ainsi qu'à l'emploi de tous les salariés des entreprises ainsi mises en difficulté.

Je souhaite donc savoir si cette initiative relève d'une provocation supplémentaire à l'égard des entreprises ou d'une nouvelle technique des pouvoirs publics pour atténuer le déficit de l'Etat socialo-communiste. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Gérard Gouzes. C'est votre question qui est une provocation !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires sociales, chargé du travail.

M. Jean Auroux, *ministre délégué aux affaires sociales, chargé du travail.* Monsieur le député, avant de vous répondre sur le fond, je dois marquer ma stupéfaction devant les propos que vous venez de tenir. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Vous avez indiqué que, sous le septennat précédent, de bonnes lois avaient été votées.

M. Jean Brocard. C'est vrai !

M. le ministre chargé du travail. Nous n'avons d'ailleurs jamais prétendu que tout avait été négatif. Mais vous vous êtes ensuite félicité que ces lois n'aient pas été appliquées. C'est très exactement le sens de votre intervention. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Cela mérite pour le moins la méditation de vos électeurs. (*Rires et exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Je vous rappelle d'abord que le problème n'est pas nouveau. La législation relative aux victimes de guerre, aux accidentés du travail et aux travailleurs handicapés a été mise en place dès 1924, puis complétée en 1957 et en 1959.

M. Xavier Deniau. Mais elle n'a jamais été appliquée par l'administration !

M. le ministre chargé du travail. Je vous rappelle aussi que les entreprises qui ne respectent pas l'obligation d'emploi de ces catégories sont passibles d'une redevance d'ordre administratif et non d'une pénalité de caractère judiciaire.

Je vous rappelle enfin que cette législation s'applique aux entreprises de plus de dix salariés dans les secteurs industriel et commercial et de plus de quinze salariés dans le secteur agricole.

J'ai en effet repris ces éléments dans une circulaire du 4 mai 1982. Je ne trouve pas qu'il soit scandaleux pour un ministre de rappeler que le code du travail doit être appliqué. On le fait pour d'autres codes. Celui-là aussi doit être appliqué. Nous n'en restons pas aux mots, mais nous le faisons entrer dans les faits. C'est peut-être bien ce qui nous différencie ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Xavier Deniau. Me permettez-vous de dire un mot, monsieur le ministre ? (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Monsieur Deniau, on ne peut interrompre pendant les questions d'actualité.

Poursuivez, monsieur le ministre.

M. Xavier Deniau. Que le Gouvernement fasse d'abord appliquer cette législation par les administrations !

M. le ministre chargé du travail. Des instructions sont en cours d'élaboration pour que les préfets rappellent aux commissions spécialisées chargées d'appliquer ces redevances la détermination du Gouvernement en ce domaine et aussi sa volonté que ces redevances soient appliquées avec discernement pour tenir compte des difficultés économiques de certaines branches.

M. Francisque Perrut. Avec discernement !

M. le ministre chargé du travail. A toutes fins utiles, je rappelle que des mesures existent — et je ne doute pas que vous soyez vous-même amené à les rappeler sur le terrain — pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes handicapées : aide à l'aménagement des postes de travail, aide à la compensation des charges pour l'encadrement supplémentaire, prime aux maîtres d'apprentissage, possibilité d'accès aux contrats d'emploi-formation pour les handicapés. Ces mesures doivent faire l'objet d'une meilleure information et être mises en œuvre, y compris avec l'aide des parlementaires qui s'intéressent à la question.

Nous connaissons les difficultés des petites et moyennes entreprises, mais il y a en France près de trois millions d'handicapés, dont 1 200 000 adultes. Je souhaite que ces femmes et ces hommes comprennent que, quelle que soit la rigueur de la conjoncture difficile, ils ont leur place dans le monde du travail au même titre que les autres.

Comme toutes les Françaises et tous les Français, monsieur Mayoud, les handicapés ont droit au travail. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Alain Mayoud. Je souhaite répondre, monsieur le président.

M. le président. Monsieur Mayoud, le temps imparti à votre groupe est largement épuisé.

Nous en venons aux questions du groupe communiste.

Situation de l'emploi dans l'entreprise Solmer

M. le président. La parole est à M. Porelli.

M. Vincent Porelli. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

Contre l'avis de son comité d'entreprise, Solmer fermera ses portes à la fin de l'année pendant dix jours, au motif que sa production étant essentiellement tournée vers l'exportation et ses clients ayant mis en œuvre une politique protectionniste, notamment les Etats-Unis, ses ventes à l'étranger ont sérieusement diminué.

Sans remettre en cause, bien entendu, l'autonomie de gestion des entreprises nationales, mais l'intérêt national étant en jeu, je souhaite savoir, monsieur le ministre, quelles mesures vous comptez prendre :

Premièrement, pour demander aux P. D. G. de Sacilor et d'Usinor d'abandonner enfin les schémas patronaux de l'ancienne pratique des groupes sidérurgiques, dont on a vu les brillants résultats de 1966 à 1981 ;

Deuxièmement, pour les inviter fermement à engager la bataille de la production nationale en valorisant en aval l'acier français grâce à des activités sur place de première transformation comme, à Solmer, la mise en service d'une usine à tubes et la fabrication de produits finis ;

Troisièmement, pour permettre à ceux qui produisent l'acier de donner leur avis sur les investissements, la chasse aux gâchis et la limitation des recours à la sous-traitance, en un mot, pour élargir aux travailleurs de la sidérurgie le domaine de ceux qui décident. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

M. Edmond Hervé, *ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.* Monsieur le député, le Gouvernement a décidé le lancement d'un plan ambitieux de modernisation et de développement de la sidérurgie, plan couvrant la période de 1982 à 1986. Sacilor et Usinor vont ainsi pouvoir investir quelque 17,5 milliards de francs auxquels s'ajoutent les 3,225 milliards de francs pour les filiales et ce que l'on appelle la reconversion régionale.

Les choix sidérurgiques seront accompagnés par des initiatives intéressant la filière sidérurgique. Une réunion présidée par M. le ministre de la recherche et de l'industrie a eu lieu, le 28 septembre dernier, avec l'ensemble des organisations syndicales. D'autres rencontres la suivront en décembre et en janvier dans le cadre du groupe central permanent de concertation, qui a été mis en place conformément aux vœux légitimes des parlementaires.

Usinor et Sacilor devront proposer un plan d'action permettant une meilleure prise en compte des besoins des utilisateurs d'acier, comme cela se fait déjà dans l'industrie automobile, et prévoyant les moyens nécessaires pour diversifier leurs activités. C'est ce que font les groupes étrangers qui élargissent ainsi leurs interventions dans la transformation de l'acier.

Votre question porte plus précisément sur la mise en chômage de Solmer, du 24 décembre au 4 janvier. Il est à noter que cette période de chômage n'intéresse ni la cockerie ni les installations de sécurité. La direction avait proposé de mettre le personnel en congé payé mais, après avoir pris l'avis du comité d'entreprise, elle a déposé une demande de convention pour chômage partiel auprès de la direction départementale du travail et de l'emploi.

Cet arrêt nous semble justifié par l'effondrement des commandes de produits plats, qui ont enregistré une diminution de 30 à 40 p. 100 par rapport à la même période de l'année précédente. Sollac et Usinor-Dunkerque, les deux autres usines de produits plats, seront touchées de la même façon. A Sollac, il y aura arrêt complet de l'usine comme à Solmer. A Usinor Dunkerque, neuf jours chômés sont prévus, à raison de un jour par semaine, du 1er novembre au 31 décembre.

Cette situation résulte d'une crise conjoncturelle de la demande d'acier. Le ministre de la recherche et de l'industrie, qui participe le 18 novembre à la réunion des ministres de l'industrie de la Communauté économique européenne, a précisément l'intention de poser le problème du fonctionnement du marché de l'acier en Europe, et notamment des importations d'origine C. E. C. A. et hors C. E. C. A.

La concertation sur l'ensemble de ces sujets est permanente au sein du ministère de la recherche et de l'industrie. M. Jean-Pierre Chevènement aura l'occasion de faire le point sur la conjoncture sidérurgique lors de la prochaine réunion du groupe central de concertation. Au niveau des entreprises, les conseils d'administration auront prochainement à débattre du contrat de Plan entre l'Etat et les groupes sidérurgiques. Bien évidem-

ment, les différentes parties prenantes devront être associées à ces informations et à cette concertation. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

CONSÉQUENCES DES TEMPÊTES AYANT SÉVI SUR LA FRANCE

M. le président. La parole est à M. Tourné.

M. André Tourné. Monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, mesdames, messieurs, le samedi 6 novembre et le dimanche 7 novembre, la France a subi une tempête sans précédent. Mardi dernier, à l'occasion du débat sur le budget de l'agriculture, nous avons fait état des énormes dégâts que cette tempête a causés aux productions et aux installations agricoles, aux maisons et même aux infrastructures.

Nous avons demandé que les lois prévues pour l'indemnisation des sinistrés soient appliquées. Il s'agit de la loi du 10 juillet 1964 et de celle qui a été votée le 4 juin dernier, est parue au *Journal officiel* le 13 juillet et a fait l'objet d'un décret le 12 août.

Mme le ministre de l'agriculture a pris des engagements fermes. Eh bien, nous nous félicitons que le comité interministériel qui s'est réuni hier ait pris les dispositions nécessaires. La radio l'a annoncé ce matin ; elle n'annonce pas toujours de bonnes nouvelles, mais celle-là l'était, puisque les décisions d'aide vont être immédiatement mises en œuvre.

Cela dit, il n'a pas été question jusqu'ici du mal causé à la forêt française. Or aucune forêt de France n'a échappé aux effets catastrophiques de cette tempête. La plupart des départements pyrénéens, surtout les Pyrénées-Orientales et, en Ariège, les alentours de l'Andorre, ont subi des dégâts immenses. Il en va de même tout le long des Alpes, jusque dans l'Isère. L'Aquitaine, la Dordogne, le Berry, tout le centre, l'Auvergne, le Limousin, le Puy-de-Dôme, l'Allier ont été affreusement sinistrés. Dans certaines contrées l'hécatombe est totale.

L'office national des forêts, que nous avons interrogé, considère qu'un tiers de la production annuelle de bois a été abattu, couché au sol. On a connu, ce qui est rare dans notre pays, des coups de vent de 150 à 180 kilomètres à l'heure. Des arbres plus que centenaires ont été décapités ou coupés en deux ; souvent même, en raison des trombes d'eau qui se sont abattues, ils ont été déracinés.

L'office national des forêts considère que dix millions de mètres cubes de bois ont été ainsi perdus. Or la France — je suis sûr que M. Jobert m'écoute, lui qui a le souci de nos importations — est déjà, chacun le sait, un pays gros importateur de bois, notamment pour la fabrication de la pâte à papier. Que faire ? C'est là qu'interviennent nos questions.

Il faut tout de suite tenter, en mettant en œuvre des moyens exceptionnels en matériels et en hommes — ils sont prêts à agir — de récupérer ce bois qui représente une richesse énorme mais qui risque d'être perdu, alors qu'il peut servir à la construction, au chauffage ou à la fabrication de pâte à papier.

Si ce bois n'est pas récupéré, son pourrissement risque de contaminer les plantations nouvelles, car chacun sait que la pourriture du bois provoque des maladies dans les forêts. Plus grave encore, il risque d'alimenter les feux de forêts du printemps et de l'été prochains. Il faut donc faire vite.

Pour conclure, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous rappelle que de nombreux petits propriétaires forestiers escomptaient procéder à des coupes de bois au début de l'hiver ou au printemps et en retirer le juste bénéfice. Ils sont douloureusement atteints et nous vous demandons de faire jouer pour eux en priorité les dispositions de la loi du 13 juillet 1982. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes, et sur quelques bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

M. André Cellard, *secrétaire d'Etat.* La catastrophe des 6, 7 et 8 novembre a fait l'objet de nombreuses interventions auprès du ministère de l'agriculture, et particulièrement — puisque l'Auvergne a sans doute été plus touchée que les autres régions — de M. Pourchon et de M. le sénateur Chazelle. Mais je tiens à remercier M. Tourné de sa question, qui a mis en évidence l'ampleur des dommages.

Cette catastrophe sans précédent, il est difficile de l'évaluer exactement, mais nous pouvons chiffrer entre cinq et dix millions de mètres cubes les dégâts causés aux forêts, c'est-à-dire le tiers de la production de bois commercialisée chaque année.

Vous avez raison, monsieur le député, de poser la question du cadre législatif, car elle n'est pas simple. En effet, la loi du 10 juillet 1964 ne prend pas en charge, au titre des calamités agricoles, les dommages causés aux forêts. C'est pourquoi vous demandez que soit appliquée, en l'occurrence, la loi du 13 juillet 1982. Mais, pour que les dispositions de ce texte puissent être mises en œuvre, encore faut-il qu'une assurance de base ait été contractée. Or beaucoup de propriétaires forestiers n'ont pas souscrit cette assurance.

L'ampleur de cette catastrophe et la situation juridique sont telles que le Gouvernement est conduit à intervenir d'autant plus rapidement. Vous avez évoqué la réunion qui s'est tenue hier. Une autre réunion interministérielle se tient actuellement sous la présidence d'un représentant de M. le Premier ministre, pour préparer la première liste des départements à inclure dans l'arrêté qui constatera l'état de catastrophe naturelle en vue de l'application de la loi du 13 juillet 1982. C'est vous dire avec quelle célérité le Gouvernement agit.

Pour évaluer les dégâts, il faut pouvoir pénétrer dans la forêt. Vous savez comme moi que ce n'est pas facile. Pourtant, c'est nécessaire pour de nombreuses raisons, notamment celles, que vous avez très justement soulignées, qui tiennent à l'état phytosanitaire. Si l'on ne sort pas le bois abattu, non seulement il ne sera plus exploitable, mais il risque de contaminer le reste de la forêt. Il faut donc intervenir le plus tôt possible. C'est ce que nous nous efforçons de faire.

L'évaluation des dégâts elle-même exige que l'on pénètre dans la forêt. M. le Président de la République a donné des instructions pour que ce soit fait dans les plus brefs délais, et seules les conditions naturelles feront obstacle à notre effort.

Cette catastrophe pose aussi des problèmes économiques graves en aval, car il en résultera de plus grandes difficultés pour l'exploitation et une perturbation des marchés. Il faut incontestablement prendre des mesures rapides. Sur le principe, nous sommes d'accord et, je le répète, seuls les obstacles naturels nous empêcheront d'aller plus vite.

Nous allons donc constituer un groupe de travail, qui sera présidé par le directeur des forêts et qui comprendra notamment des représentants de l'office national des forêts, de la fédération nationale du bois, des propriétaires forestiers, des communes forestières, des papetiers ainsi que des administrations impliquées par les actions à mener. Ce groupe sera chargé, après avoir défini les mesures qui doivent être prises, compte tenu de la situation, d'en suivre l'exécution pour qu'elles entrent en vigueur le plus rapidement possible. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

SITUATION DE L'EMPLOI DANS LES INDUSTRIES ALSACIENNES

M. le président. La Parole est à M. Weisenhorn.

M. Pierre Weisenhorn. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

Elle concerne la situation de l'emploi industriel en Alsace, qui a effectivement progressé deux fois plus vite que la moyenne nationale entre 1968 et 1978 et assure 47 p. 100 de l'emploi total.

Récemment encore, l'Alsace était la première région exportatrice de France par tête d'habitant. Elle est, hélas ! aujourd'hui la première pour l'augmentation du chômage. Celui-ci a augmenté de 65,93 p. 100 de mai 1981 à septembre 1982, c'est-à-dire que les deux départements alsaciens comptent, à l'heure actuelle, 48 585 chômeurs ; à cela s'ajoute la situation fragile que connaissent les 37 000 frontaliers travaillant en Suisse et en République fédérale d'Allemagne.

Les carences de la D. A. T. A. R. ont été compensées en partie, jusqu'à présent, par le dynamisme propre des entreprises alsaciennes et par des investissements étrangers ; mais ceux-ci se sont taris brutalement.

Dans cette récession apparaissent des drames plus aigus, auxquels il faut apporter des solutions immédiates.

Le textile alsacien, qui emploie 19 000 personnes, plus 6 000 travailleurs dans l'habillement, connaît une crise qui peut conduire au dépôt de bilan général si la sortie du blocage des prix ne prend pas en compte, au minimum et immédiatement, les hausses des matières premières et de l'énergie importée, hausses qui s'ajoutent à celles de la T. V. A., du S. M. I. C. et des coûts salariaux en général.

D'autres drames se jouent dans les vallées vosgiennes qui avaient bénéficié de la compréhension des gouvernements précédents par l'octroi de contrats de pays.

Dans le département du Haut-Rhin, la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines connaît un taux de chômage de 11,5 p. 100, c'est-à-dire nettement supérieur à la moyenne nationale. La vallée de Thann vient de connaître des licenciements, ou la menace de licenciements de 532 personnes dans les entreprises E. M. T. de Willer-sur-Thur et F. A. M. T. à Bitschwiller-lès-Thann. Dans la vallée de Masevaux, à travers les trois entreprises S. A. C. M.-Textile, I. G. A. et G. I. M., 465 personnes sont concernées.

Pour I. G. A., il s'agit d'un triple drame, car cette entreprise d'imprimerie graphique a réembauché, il y a deux ans, des travailleurs du textile licenciés par l'entreprise Napoléon

Koechlin du groupe Boussac, et des cadres des arts graphiques D. M. C., qui perdent à nouveau leur emploi. Avec l'accord du comité d'entreprise, les cadres de l'entreprise ont lancé courageusement une souscription pour essayer de trouver 7 millions de francs. Ils ne les trouveront pas !

Que peuvent faire les députés devant de tels drames, s'ils ne reçoivent même pas de réponse de votre ministère à leur courrier ?

Je suis venu vous trouver au ministère avec le maire de Masevaux et avec le sénateur-maire de Thann, mais jusqu'à ce jour nous n'avons toujours pas obtenu de réponse à notre demande d'accorder la prime de 25 p. 100 pour la création d'emplois.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, répondre à mes questions et à mes angoisses sur l'avenir immédiat du textile et des vallées vosgiennes et alsaciennes ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

M. Edmond Hervé, *ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.* Monsieur le député, nous sommes parfaitement conscients des difficultés qui découlent, pour l'Alsace, du reflux des salariés français frontaliers dont l'emploi est menacé dans les pays voisins du fait de la récession des industries textiles et d'habillement qui y sévit.

En ce qui concerne la sortie du blocage des prix, un accord semble possible sur une hausse cumulée, entre 1982 et 1983, de 19 p. 100 pour l'industrie cotonnière contre 16,25 p. 100 pour l'ensemble du textile. Toutefois, certains obstacles restent à lever, notamment en ce qui concerne l'évolution des prix de la collection automne-hiver 1983 et de certains articles permanents.

La situation des entreprises que vous avez citées, monsieur le député, est effectivement préoccupante. La S. A. C. M., Société alsacienne de construction mécanique de Mulhouse, qui emploie 3 200 personnes, dont 1 200 dans le textile, à Masevaux et à Mulhouse, a connu une période assez tendue. Un plan de redressement a été établi. Son coût s'élève à 300 millions de francs et son financement sera assuré par les partenaires de l'entreprise et les pouvoirs publics au moyen, notamment, d'un prêt du F. D. E. S. de 100 millions de francs. La direction générale a été réorganisée ainsi que le marketing. Cette restructuration interne entraîne, c'est vrai, un certain nombre de licenciements : quatre-vingts, dont la moitié de préretraites. Un plan social est prévu.

Vous avez d'autre part, monsieur le député, évoqué le cas de l'entreprise d'imprimerie I. G. A. — Industrie graphique alsacienne. Des contacts établis par le ministre avec les industriels en vue de maintenir en activité cette entreprise, vous le savez, ont échoué. Il semble extrêmement difficile d'envisager la poursuite de l'exploitation, compte tenu des pertes dues à la mauvaise rentabilité de la société et à la situation de surcapacité générale du secteur français de l'imprimerie.

Vous avez aussi parlé d'une autre imprimerie, les Arts graphiques de Mulhouse. Des contacts également établis par le ministère avec des repreneurs potentiels n'ont pas abouti. Mais un projet de société coopérative ouvrière de production concernant une partie de l'activité est à l'étude. Néanmoins, dans ses contours actuels, le projet présente de très grandes incertitudes quant à la viabilité de la future société.

En ce qui concerne les primes d'aménagement du territoire, le département du Haut-Rhin est pour les deux tiers en zone non primable et pour le reste en zone primable à 17 p. 100, ce qui correspond à 35 000 francs par emploi. Cette question est à examiner avec la D. A. T. A. R. Rappelons, néanmoins, que le décret n° 82-807 du 22 septembre 1982 permet aux régions d'accorder des primes à l'emploi et que celles-ci ont le caractère de subvention d'équipement.

Vous m'avez interrogé également sur trois autres sociétés : la société E. M. T., la société F. A. M. T. et la société G. I. M. Je ne suis pas en mesure de vous répondre sur-le-champ. Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à le faire par écrit. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Pierre Weisenhorn. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Occupation d'une raffinerie de la Société générale sucrière par des syndicalistes

M. le président. La parole est à M. Santoni.

M. Hyacinthe Santoni. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail.

Monsieur le ministre, les libertés d'entreprise et du travail sont menacées. Depuis le 19 octobre, la raffinerie marseillaise de la Générale sucrière est occupée illégalement par la C. G. T., minoritaire dans l'entreprise. Les résultats de cette grève sont catastrophiques. Dans l'immédiat, les pertes de production s'élèvent déjà à plus de 15 000 tonnes, les pertes de marché pour les produits dont l'établissement est le seul fournisseur se concrétisent et la marque Saint-Louis est vraiment menacée. De plus, 900 employés environ sont mis par la force des choses au chômage technique.

Mais ce qui est plus grave encore dans ce conflit, c'est que la loi républicaine se trouve bafouée trois fois, car il y a délit d'entrave à la liberté du travail avec les piquets de grève, délit par atteinte aux droits de propriété avec l'occupation des locaux et délit par atteinte à la liberté d'autrui avec les séquestrations d'ouvriers non grévistes.

Monsieur le ministre, le prétexte de cette occupation illicite est votre interdiction de l'application de l'échelle mobile des salaires, contraire à l'ordonnance du 4 février 1959.

Je vous demande donc de répondre à deux questions.

Premièrement, jusqu'à quand la C. G. T. aura-t-elle les mains libres, d'abord au niveau national en bloquant l'une après l'autre les grandes industries françaises et ensuite, au niveau local, en créant des conflits sociaux décidés par une minorité au seul profit d'un parti politique ?

Deuxièmement, comptez-vous intervenir pour faire cesser de telles actions de déstabilisation et surtout pour faire respecter la liberté du travail ?

Je vous rappelle à cet égard que les non-grévistes, dont certains cégétistes, qui ont été obligés, après des démarches administratives infructueuses et les atermoiements de la justice, de manifester dans la rue leur volonté de travailler, ont été chargés par les forces de police. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mauger. C'est la Pologne, quoi !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires sociales, chargé du travail.

M. Jean Auroux, *ministre délégué aux affaires sociales, chargé du travail.* Monsieur le député, le conflit social que vous évoquez est une séquelle d'un conflit plus général qui s'est déroulé au cours du mois d'octobre dans l'industrie sucrière. Ce n'est d'ailleurs pas une nouveauté dans l'histoire de cette activité que des conflits éclatent au moment des récoltes.

Si le conflit général a pris fin après un accord intervenu sur le plan national le 27 octobre dernier au niveau de la branche, il s'est poursuivi à l'établissement de la Générale sucrière à Marseille, la production étant bloquée à l'initiative d'une partie du personnel.

Mes services ont suivi attentivement cette affaire et ont tenté de dénouer le plus rapidement possible la situation en faisant reprendre le dialogue sur les points de litige à caractère local qui n'étaient pas réglés dans l'accord national, la direction posant en préalable la libération des locaux.

Nos principes sont les suivants : recherche d'une solution négociée, mais aussi respect des décisions de justice. Or, dans cette affaire, la justice a été saisie à deux niveaux et à deux reprises.

Les grévistes ont libéré volontairement les lieux ce matin à six heures. La négociation, comme je le souhaitais, s'est engagée à dix heures en présence d'un représentant de la direction départementale du travail. Elle doit se poursuivre cet après-midi.

Je précise que l'entreprise n'est en possession d'une ordonnance de référé l'autorisant à demander l'évacuation que depuis avant-hier, à midi.

Je rappelle que, d'une manière générale, face à toute situation conflictuelle, le ministère du travail s'efforce de faire reprendre le dialogue social dans le respect du code du travail, de la liberté du travail et des décisions de justice.

J'ajoute que, malgré les difficultés de la période actuelle, les conflits sociaux ont été moins nombreux au cours de cet automne qu'ils ne l'avaient été durant les automnes de 1980 et de 1981. Cela prouve notre volonté de rechercher des solutions négociées chaque fois que c'est possible. Ce n'est pas toujours facile, ni même possible, croyez-le bien, mais c'est ce que nous faisons depuis dix-huit mois.

Devant un conflit, contrairement peut-être à ce que certains souhaiteraient, nous recherchons d'abord non pas l'intervention des forces de l'ordre, mais les vertus de la négociation. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Imposition sur le revenu des travailleurs frontaliers français travaillant en Suisse

M. le président. La parole est à M. Vuillaume.

M. Roland Vuillaume. Ma question s'adresse à M. le ministre du budget.

C'est par la presse helvétique que nous apprenons que la France va verser de 100 à 130 millions de francs à huit cantons suisses.

Et que lit-on dans cette presse helvétique ? « Bonne affaire pour les cantons suisses... » « Huit cantons gagnants... » « Importante concession de la France... » « Pourquoi ce cadeau français ? »

Il s'agit, comme vous le savez, d'un accord, passé sous silence, intervenu en juillet dernier entre nos deux pays pour régler le problème de l'imposition sur le revenu des quelque 23 000 Français qui, chaque jour, partent travailler en Suisse, hormis pour ce qui concerne le canton de Genève.

Mes questions seront simples, claires et précises. Elles sont les suivantes : pourquoi de telles concessions alors que les Suisses attendaient moins ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu concertation avec des associations ou amicales frontalières et avec des élus locaux ? Quelles sont les garanties obtenues par la France en ce qui concerne l'emploi de ces 23 000 frontaliers ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, *ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.* Monsieur le député, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de M. Fabius.

Actuellement, vous le savez, c'est sur le fondement d'accords dont certains datent de 1910 que les travailleurs frontaliers, à l'exception de ceux qui exercent leur activité dans le canton de Genève, sont imposables exclusivement dans l'Etat dont ils sont les résidents. Ces accords dérogent à la règle générale d'imposition des salaires dans l'Etat où l'activité est exercée prévue par les conventions fiscales internationales.

De ce fait, les Suisses ont toujours été en position de force, car ils leur suffisait de dénoncer l'accord frontalier de 1935 pour que les règles de la convention prévoyant l'imposition en Suisse des frontaliers français s'appliquent automatiquement.

Or, les accords en vigueur sont aujourd'hui très fortement contestés par les cantons suisses qui les considèrent comme inadaptés aux nouvelles conditions et aux nouvelles données économiques qui sont caractérisées, d'une part, par le déséquilibre du flux de main-d'œuvre — il y a, en effet, très peu de travailleurs suisses qui viennent en France — d'autre part, par l'engagement de sommes très importantes pour maintenir l'emploi dans ces cantons.

Il est donc évident que les cantons suisses dont vous avez parlé souhaitaient revenir à la règle générale, autrement dit à la convention fiscale d'imposition exclusive du frontalier dans l'Etat où il exerce son activité.

C'est pour cela qu'un système très simple a été appliqué. Il prévoit le maintien du principe de l'imposition exclusive des travailleurs frontaliers dans l'Etat de la résidence. Cette mesure — vous ne pourrez qu'être d'accord avec nous — répond au souci exprimé à plusieurs reprises par les syndicats qui représentent ces travailleurs et va dans le sens de l'intérêt de ces derniers. En contrepartie, une compensation financière, dont le taux a été fixé à 4,50 p. 100 du montant brut des salaires, sera versée au profit des communes et des cantons où travaillent des frontaliers. Les informations que vous donnez sont donc parfaitement exactes. Ce nouvel accord franco-suisse, qui n'insère — et c'est cela qui est important, monsieur Vuillaume — dans le cadre d'une révision de la convention fiscale franco-suisse destinée à réduire les possibilités d'évasion fiscale, n'est donc qu'un aspect de la convention fiscale générale.

Ce sont en effet 22 500 Français qui sont concernés. L'équilibre qu'ils réalisent dans le partage des recettes fiscales, facilite le maintien de l'emploi en Suisse pour les frontaliers français. Au demeurant, cela ne modifie en rien la situation des travailleurs frontaliers puisqu'ils ne sont et ne seront en aucun cas pénalisés.

Monsieur Vuillaume, vous avez parlé de « cadeau français » à la Suisse. Je crois que l'expression est impropre dans la mesure où cet accord intervient dans le cadre d'une révision de la convention fiscale générale. Vous connaissez aussi bien que moi les difficultés que rencontrent les frontaliers, et M. Weisenhorn a d'ailleurs évoqué ce problème tout à l'heure à propos d'une autre région. Il me semble qu'il faut tout faire pour que ces travailleurs puissent conserver leur emploi. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE

M. le président. La parole est à M. Lauriol.

M. Robert-André Vivien. Il n'y a au banc du Gouvernement que cinq ministres sur quarante et un pour répondre aux questions du groupe R.P.R. ! C'est le désert des Tartares !

M. Marc Lauriol. Ma question s'adresse, au nom du groupe R.P.R., au ministre des transports. Mais comme celui-ci n'est pas présent, je ne sais pas exactement vers quel ministre je dois me tourner.

M. Jacques Brunhes. Vous connaissez les raisons de l'absence du ministre d'Etat !

M. Pierre Mauger. C'est M. Labarrère qui va répondre !

M. André Labarrère, *ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.* En effet !

M. Marc Lauriol. Eh bien ! une fois de plus, nous allons converser avec M. Labarrère.

En 1981, 13 287 personnes sont mortes et plus de 334 000 ont été blessées à la suite d'accidents sur les routes de France. Celles-ci restent donc le théâtre d'une véritable calamité nationale. On conçoit que les responsables politiques aient pour devoir impérieux de chercher un remède à cette tragique situation.

C'est donc cet esprit que le 1er avril 1981, M. François Mitterrand, alors candidat à la présidence de la République, avait promis...

M. Pierre Mauger. C'était un poisson d'avril !

M. Marc Lauriol. ... qu'une concertation aurait lieu, s'il était élu, avec la collaboration des enseignants et des usagers de la route.

Les enseignants jouent en effet ici un rôle capital. L'éducation, non seulement technique, mais surtout morale des conducteurs est la pierre angulaire de la sécurité routière.

Or quel effort a été accompli ? Depuis le 10 mai 1981, deux comités ministériels se sont réunis les 19 décembre 1981 et 13 juillet 1982 pour traiter certains aspects partiels de la sécurité routière. Ils ont été suivis d'un conseil des ministres le 4 août 1982, peu de temps après le tragique accident survenu sur l'autoroute du Sud près de Beaune, en Côte-d'Or. Quant à la concertation avec les enseignants, il n'est pas venu à notre connaissance qu'elle ait revêtu une quelconque importance.

M. Alain Vivien. Elle se fait tous les jours sur le terrain !

M. Marc Lauriol. Ce n'est donc pas par hasard ni sans raisons que les représentants des auto-écoles ont manifesté, hier, dans les rues de Paris. Ils ne défendaient pas seulement des intérêts corporatifs.

A un moment où le nombre des véhicules en circulation augmente, où le respect de la limitation de vitesse est de moins en moins assuré, il paraît de plus en plus nécessaire de veiller à la formation des conducteurs.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir nous indiquer : premièrement, quand comptez-vous consulter les différents intéressés à cette situation et notamment les représentants des enseignants de la conduite automobile et, deuxièmement, quelles sont vos orientations générales sur la politique à suivre en matière d'enseignement de la conduite automobile ? Comptez-vous la renforcer, notamment en qualité et, si oui, comment ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, *ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.* Monsieur Lauriol, je crois que vous avez eu raison de poser cette question avec gravité. Si M. Charles Fiterman, qui est toujours fidèle à cette séance des questions, est aujourd'hui absent, c'est parce qu'il est retenu aux obsèques de Marcel Paul. Il m'a demandé de le remplacer.

Je suis, quant à moi, d'autant plus sensible à votre question, monsieur Lauriol, que, l'an dernier, à la même époque, j'ai été victime d'un grave accident de la circulation...

M. Maurice Faure. Il n'en reste rien !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... ce qui m'a privé du plaisir de vous répondre pendant un mois. (*Sourires.*)

Il semblerait cependant, d'après M. le ministre d'Etat, ministre des transports, que certaines de vos informations ne soient pas tout à fait exactes.

En effet, ce ne sont pas deux mais trois comités interministériels qui ont été réunis, en dehors du conseil des ministres. Quant à la concertation avec les syndicats d'auto-écoles, elle a été menée avec esprit d'ouverture et sens du dialogue.

Dès son entrée en fonctions, M. le ministre d'Etat, ministre des transports, a pris une initiative qui peut paraître banale mais qui est, en fait, importante. Tous les élus locaux reconnaissent en effet l'intérêt de la commission qui a été créée pour régler les problèmes, nombreux à ce niveau, que pose la convocation des candidats au permis de conduire. C'est un premier point positif.

Par ailleurs, M. le ministre d'Etat n'a jamais repoussé une demande d'entretien de la part des enseignants de la conduite, patrons ou salariés. Au contraire, ces entretiens ont été multipliés — les dates peuvent vous être communiquées — tant au niveau du cabinet du ministre des transports qu'à celui du directeur de la sécurité et de la circulation routière. A cet

égard, il faut relever que la manifestation d'hier est le fait d'une organisation qui n'a pas demandé à être reçue. Or, pour dialoguer, il faut être deux. Quoi qu'il en soit, je pense que ce n'est pas le lieu, ici, de dire pourquoi cette manifestation a eu lieu, quels sont ses buts. Il ne serait pas convenable de se lancer dans la polémique, alors que le problème, je le répète, est grave.

M. le ministre d'Etat aura l'occasion de préciser les grandes orientations de la réforme qui est prévue. Il m'a toutefois demandé de démentir de la manière la plus catégorique les bruits fantaisistes, que, d'ailleurs, vous n'avez pas repris, et je vous en rends hommage, selon lesquels l'existence des auto-écoles serait mise en cause. C'est absolument faux. Il n'en a jamais été question et il n'en est pas question.

Quant à la réforme de l'enseignement de la conduite, la préoccupation du Gouvernement est de faire disparaître les imperfections du système actuel, que tous ceux qui ont eu à passer le permis de conduire connaissent bien. Cette réforme fera naturellement l'objet d'une large concertation. Les précisions utiles tant sur les modalités de cette concertation que sur le contenu de la réforme seront apportées le moment venu.

A propos de cette question essentielle, peut-être pourrions-nous avoir une pensée pour toutes les victimes d'accidents de voiture et rendre hommage aux moniteurs et aux patrons de ces auto-écoles pour leur patience infinie. La patience n'est-elle pas une vertu que nous partageons, vous et moi ? (*Sourires.*)

M. Emmanuel Aubert. Mais il n'y a plus que cinq ministres sur les bancs du Gouvernement.

M. le président. Nous en venons à une question posée par un député non inscrit.

CRÉDITS RELATIFS A LA PRIME A L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

M. le président. La parole est à M. Zeller.

M. Adrien Zeller. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'urbanisme et du logement et porte sur l'épuisement des crédits affectés à la prime d'amélioration de l'habitat dans la région Alsace. Cette situation, que l'on retrouve dans les autres régions de France, a pour conséquence de priver des milliers de familles modestes et mal logées, et plus particulièrement les personnes âgées, de toute aide de l'Etat dans leur effort pour mieux se loger.

Monsieur le ministre, cette question a déjà été évoquée par certains de mes collègues, de toutes tendances d'ailleurs, lors de la discussion des crédits de votre ministère. Les cas individuels qui nous sont rapportés dans nos permanences, comme les chiffres globaux dont nous disposons au niveau national, démontrent en effet la gravité de la pénurie. En raison de la régulation des crédits intervenue voici quelques mois, votre action a été amputée en cours d'année et, s'agissant des crédits consommés, nous sommes, au bout de neuf mois, exactement à la moitié de ce qui avait été distribué en 1981 et à 30 ou 40 p. 100 en-dessous de ce qui l'avait été en 1980.

M. Robert-André Vivien. Très juste !

M. Adrien Zeller. On comprend mieux pourquoi M. Fabius a pu annoncer qu'il avait maintenu le déficit du budget de l'Etat en-dessous du seuil fatidique de 100 milliards de francs !

M. Jean Proriol. Très bien !

M. Adrien Zeller. Je remarque que se sont les gens modestes qui vont payer les conséquences de certains choix récents.

Les perspectives pour 1983 ne sont, hélas ! pas meilleures puisque les crédits mis en place permettront l'amélioration de 50 000 logements, contre 68 000 en 1980 — année pourtant présentée ici comme une année noire — et 69 000 en 1981. On ne peut donc espérer un rattrapage avec des moyens aussi faibles.

Vous aviez indiqué, monsieur le ministre, que certaines personnes pourraient désormais bénéficier de prêts conventionnés. Il s'agit là d'une fausse fenêtre car, d'une part, les taux d'intérêts sont élevés — près de 13 p. 100 — et, d'autre part, les personnes âgées, nombreuses dans cette catégorie, se voient difficilement accorder un prêt. Ce n'est donc pas une réponse satisfaisante.

Par ailleurs, je tiens à préciser que les personnes concernées par cette action, dans 80 p. 100 des cas au moins, ont un niveau de revenus insuffisant pour bénéficier réellement des abattements fiscaux. Elles sont donc doublement pénalisées.

Vous avez annoncé, monsieur le ministre, que le fonds spécial de grands travaux interviendrait à hauteur de 990 millions de francs pour abonder les crédits ministériels, au titre des P. A. L. U. L. O. S., en faveur de l'amélioration des logements sociaux collectifs.

Avez-vous l'intention de mettre en place des moyens complémentaires comparables permettant d'améliorer l'habitat individuel ancien en secteur diffus, secteur d'intérêt social entre tous, notamment en milieu rural ? Dans l'affirmative, quand et sous quelle forme allez-vous pouvoir agir ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'urbanisme et du logement.

M. Roger Quilliot, *ministre de l'urbanisme et du logement.* J'ai en effet déjà eu l'occasion de traiter le problème que vous évoquez, lors de l'examen des crédits de mon département ministériel.

Je suis pleinement conscient des problèmes posés à de nombreux élus par l'existence de listes d'attente importantes dans plusieurs départements. Dès que ce phénomène s'est manifesté, du fait du succès rencontré par cette forme d'aide que sont les primes à l'amélioration de l'habitat, j'ai demandé à mes services que, dans chaque région et dans chaque département, des priorités claires soient établies pour l'attribution des primes.

Je me permets de rappeler les critères d'attribution : appartenance du logement à un programme d'intérêt général, que celui-ci soit de droit — opérations d'amélioration de l'habitat, immeuble déclaré insalubre — ou défini par un arrêté préfectoral ; situation sociale du demandeur bien définie : personnes âgées de plus de soixante ans ou ayant des revenus particulièrement modestes, des modifications réglementaires devant être proposées dans ce sens ; travaux spécifiques comme l'isolation phonique pour les travailleurs manuels travaillant la nuit, l'accessibilité pour les handicapés physiques.

Par ailleurs, je rappelle que je viens de faire procéder à un redéploiement interne qui permet d'atteindre le chiffre de 460 millions de francs pour l'année 1982, c'est-à-dire un niveau voisin en francs constants de celui de l'année dernière.

Les commissaires de la République viennent de prendre connaissance des chiffres qui concernent leur département et ont reçu instruction de renforcer, si besoin était, les priorités que je viens de définir en servant d'abord les demandes inscrites dans les conventions d'opérations d'amélioration de l'habitat signées entre l'Etat et les collectivités locales ; ils ont aussi pour mission de tenir compte prioritairement des demandes du mouvement P.A.C.T. et des comités départementaux de l'habitat rural.

Ainsi, la région Alsace vient de recevoir une dernière délégation de 2,6 millions de francs. En 1982, elle aura donc reçu 9,1 millions de francs, à rapprocher des 5,3 millions de 1981. Vous voyez que l'augmentation pour l'Alsace sera, au total, assez sensible.

Malgré la progression des enveloppes budgétaires affectées à ces primes, je vous concède que tous les demandeurs ne pourront être servis, l'opération ayant dépassé, je ne dis pas nos espérances, mais nos prévisions et les moyens financiers qui pouvaient être mis à notre disposition.

C'est pourquoi, conscient de l'impossibilité de faire reposer uniquement sur les aides budgétaires directes cette mobilisation indispensable des propriétaires privés en faveur de la réhabilitation, le Gouvernement a pris depuis plus d'un an d'autres mesures importantes, telles que l'institution, dans la loi de finances de 1982, d'une déduction fiscale pour les travaux d'économie d'énergie et l'extension — dont vous venez de contester les effets, mais je suis moins sceptique que vous — des prêts conventionnés, distribués à des conditions favorables par l'ensemble du réseau bancaire et les caisses d'épargne, aux travaux d'amélioration des logements achevés avant le 1er janvier 1982.

Enfin, je rappelle que M. le Premier ministre, le 15 octobre 1982, aux journées européennes pour un plan de lutte contre la paupérisation dans l'habitat ancien, organisé par les P.A.C.T., a annoncé son intention de faire examiner les conditions dans lesquelles la deuxième tranche du fonds spécial de grands travaux pourrait constituer un apport supplémentaire au financement de l'amélioration de l'habitat. Nous étudions cette possibilité avec grande attention. Dans les prochains jours, des décisions seront donc prises à ce sujet.

M. Adrien Zeller. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Zeller, pour une très brève réponse.

M. Adrien Zeller. Je suis sensible à la confiance que vous me témoignez, monsieur le président, je n'en abuserai pas.

Je crois traduire le sentiment de tous mes collègues ici présents en insistant pour que le fonds spécial de grands travaux intervienne, puisque la sélectivité introduite ne manquera pas de susciter l'incertitude dans les ménages modestes, qui ne sauront pas s'ils doivent ou non engager le projet, ne sachant pas si celui-ci sera retenu. Du reste, cette sélectivité, notamment en faveur des opérations groupées, ne jouera pas sur tout le territoire et pas forcément au profit des plus modestes. Mais je sais que je peux compter sur votre bonne volonté et sur le soutien de tous les parlementaires.

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures dix, sous la présidence de M. Bernard Stasi.)

PRESIDENCE DE M. BERNARD STASI,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1983 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 (nos 1083, 1165).

RELATIONS EXTERIEURES. — AFFAIRES EUROPEENNES COOPERATION ET DEVELOPPEMENT

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des relations extérieures, du ministère des affaires européennes et du ministère de la coopération et du développement.

Les temps de parole prévus pour cette discussion sont de : une heure pour les commissions ; deux heures cinquante-cinq pour les groupes et une heure pour le Gouvernement, interventions principales et phase des questions comprises.

Comme il a été convenu avec l'accord du Gouvernement, MM. les ministres n'interviendront qu'après les orateurs inscrits.

La parole est à M. Alain Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la coopération et le développement.

M. Alain Vivien, *rapporteur spécial.* Mesdames, messieurs le projet de budget de la coopération et du développement pour 1983 présente deux aspects indissociables : l'un, que l'on pourrait qualifier de traditionnel, concerne l'évolution des crédits, l'autre intéresse l'avenir puisqu'il annonce une transformation profonde des méthodes et des moyens de l'aide au développement.

L'évolution des crédits présentée par le fascicule budgétaire fait l'objet de mon rapport écrit, auquel je me permets de renvoyer l'Assemblée. On y constate une progression sélective des dotations dirigée en priorité vers les besoins les plus urgents : accroissement de l'aide aux Etats les moins avancés, à qui est attribuée la totalité des nouveaux moyens d'engagement du Fonds d'aide et de coopération ; soutien au développement rural pour lequel les autorisations de programme progressent de 29 p. 100 ; intensification des actions de formation, dont les crédits augmentent de près de 10 p. 100 ; enfin, élargissement des concours financiers aux pays contraints par la conjoncture économique internationale à des politiques d'ajustement dont les effets pourraient, faute d'intervention extérieure, provoquer une véritable décroissance de leurs ressources et, plus grave encore, un recul de leur capacité de production.

En contrepartie, les moyens disponibles sont concentrés sur les emplois dont la finalité effective est le développement, ce qui implique certaines économies réalisées sur les crédits d'assistance militaire et d'aide aux armées nationales et la suppression des concours financiers de nature militaire.

Quant aux perspectives d'avenir qui sont tracées par le projet de budget, elles sont étroitement liées à la réorganisation en cours du ministère des relations extérieures dont le point de départ est constitué par les décrets du 27 juillet 1982.

Désormais, le ministre délégué chargé de la coopération, possède une compétence générale de principe en matière de développement. Il reçoit autorité sur les services de la coopération et du développement. Il se voit confier aussi la tâche de veiller, avec la collaboration des autres services du département et le concours du secrétariat général, à l'intégration de l'aide au développement dans l'ensemble des relations de la France avec les pays concernés.

Cette réforme a des conséquences budgétaires importantes. Des transferts devront être opérés de la section I vers la section II et inversement. A l'heure actuelle, les transferts ne pouvant aboutir qu'à une simple addition de dépenses, il serait sans doute prématuré de prétendre évaluer avec précision leur impact sur la mise en œuvre de la politique de coopération.

On doit toutefois attendre du regroupement des programmes un renforcement de l'efficacité et de la sélectivité de l'aide, désormais soumise à une approche et à des critères unifiés.

La pratique précédente consistait à traiter séparément, et pas toujours avec coordination, les mêmes questions dans deux administrations différentes, uniquement en raison d'un découpage géographique opéré au gré des circonstances.

Cette situation aboutissait à des doubles emplois de crédits et de personnel, à une incertitude sur les méthodes et les finalités de l'aide et à une sous-estimation de la dimension du développement dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique extérieure.

Par contraste, la nouvelle structure des services de la coopération et du développement comporte les mécanismes propres à assurer une approche unifiée des problèmes du développement et à instaurer une nouvelle dynamique des programmes.

Elle comporte une direction des politiques chargée de la cohérence globale des actions et de leur programmation, une direction des projets à qui est confiée l'exécution coordonnée des opérations et un direction des moyens destinée à gérer les ressources financières et humaines mises au service du développement.

Ainsi engagée, la réforme n'enlève pas à l'Afrique sa position privilégiée dans l'action française en faveur du développement. Bien au contraire, ce continent, et tout particulièrement les vingt-six Etats relevant traditionnellement du ministère de la coopération, occupe une place prééminente dans l'ordre des priorités de l'aide au développement, une zone de priorité seconde étant constituée par les Caraïbes et une troisième aire par l'Amérique latine, et en particulier par l'Amérique centrale.

La cohérence nouvelle de la politique de développement annonce un renforcement de l'efficacité de ses moyens d'action et nécessairement aussi leur adaptation.

Dans ce domaine, deux types de question se posent.

Comment rehausser l'impact de l'assistance technique et veiller à ce qu'elle réponde avec toute la souplesse et la diversification nécessaires aux besoins de nos partenaires ?

Comment, par ailleurs, mieux mobiliser les énergies françaises au service du développement ?

L'assistance technique constitue une spécificité de notre aide au développement. Elle est très sollicitée par les Etats avec lesquels nous coopérons. Son efficacité est cependant encore limitée par sa lourdeur et parfois par l'inadaptation de sa répartition géographique et sectorielle.

Il est donc apparu nécessaire à votre rapporteur de suggérer d'en modifier profondément les mécanismes, afin de mieux répondre à la fois aux demandes des pays en développement et aux préoccupations des coopérants dont le statut est trop souvent entaché de précarité et d'incertitude.

L'objectif qui, à mon sens, doit être recherché consiste en l'instauration d'un système de rotation ou de noria grâce auquel de nouveaux personnels pourraient régulièrement apporter aux pays en développement les connaissances les plus récentes en matière scientifique et technique, et ce dans le cadre de projets de développement aux échéances précises, déterminées au préalable, alors que d'anciens coopérants rentreraient en France, certains pour y reprendre l'activité professionnelle qu'ils exerçaient avant leur départ et, en tout cas, avec l'assurance d'y trouver une possibilité satisfaisante de réinsertion.

En ce qui concerne le secteur de l'enseignement, notamment celui de l'enseignement supérieur, un pas important doit être réalisé dans cette voie par la mise en œuvre d'un plan de création de 2 000 emplois de titulaires inscrits au budget de l'éducation nationale, mais gagés sur les crédits de l'assistance technique.

Ces emplois, sans conséquence budgétaire, assureraient le retour en France d'une partie des contractuels en poste à l'étranger et le départ simultané de titulaires des universités françaises vers les pays en développement.

Votre rapporteur estime urgent d'entreprendre dès 1983 la réalisation de ce plan, en procédant à la création d'un nombre significatif d'emplois qui pourrait être de l'ordre de 400 à 450.

Cette décision, outre qu'elle n'aurait pas de conséquence budgétaire significative, je le répète, mettrait la pratique actuelle de l'assistance technique mieux en accord avec les dispositions et avec l'esprit de la loi du 13 juillet 1972.

Quant à la mobilisation des énergies au service du développement, elle implique un soutien accru aux organisations non gouvernementales qui jouent un rôle irremplaçable à la fois en France pour la sensibilisation de l'opinion publique et dans les pays en développement pour la multiplication des actions de terrain, particulièrement nécessaires dans le domaine alimentaire et sanitaire. Je pense en particulier aux volontaires du progrès mais aussi à l'action de la fédération mondiale des villes jumelées sur le registre des actions de coopération intercommunale.

Cette rapide évocation des problèmes liés à l'examen du projet de budget de la coopération et du développement serait incomplète si certaines incertitudes nouvelles pesant sur l'évolution politique de l'Afrique n'étaient pas mentionnées.

Je souhaiterais à cet égard ne poser que quelques questions, rares mais précises.

En premier lieu, sur le Cameroun : le départ imprévu du président Ahidjo aura-t-il pour conséquence une inflexion du cours de la politique de cet Etat ? Pourrait-il exercer, à terme, des effets sur notre coopération avec lui ?

En deuxième lieu, le changement de régime intervenu en Haute-Volta correspond-il à une réorientation accentuée — du moins peut-on le savoir ? — des conceptions des dirigeants voltaïques en matière de développement de leur pays, qui reste l'un des plus pauvres d'Afrique, sinon du monde ?

En troisième lieu, la situation difficile de Madagascar n'impose-t-elle pas une réflexion sur les effets quelquefois trop rigoureux des politiques de stabilisation suivies par les gouvernements africains sur les recommandations des bailleurs d'aide étrangers, plus particulièrement du fonds monétaire international ?

Enfin, quel bilan peut-on tirer aujourd'hui des deux conventions de coopération conclues entre la France et le Tchad aux mois d'août et de novembre derniers ? La contribution de la France à la restauration de l'administration tchadienne a-t-elle lieu dans le climat satisfaisant de confiance mutuelle que nous espérons tous ?

Il est heureux que le Gouvernement français s'apprête, ainsi qu'en témoigne le projet de budget que vous nous soumettez, monsieur le ministre, à consentir les efforts nécessaires pour rendre moins insupportables, aux Africains, en particulier, les tâches difficiles qui s'imposent à eux tant dans le domaine du développement économique que dans celui du renforcement de leurs institutions et de leur indépendance.

Dans quelle mesure l'extension qualitative et géographique de nos actions de coopération et de développement sera-t-elle à l'avenir soutenue par les prochains budgets de votre ministère ?

Sous le bénéfice de ces quelques interrogations, monsieur le ministre, la commission des finances a donné son approbation au projet de budget que vous nous avez présenté. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

(*M. Alain Vivien remplace M. Bernard Stasi au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. ALAIN VIVIEN, vice-président.

M. le président. La parole est à M. Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les services diplomatiques et généraux.

M. Charles Josselin, *rapporteur spécial.* Monsieur le ministre, je dirais volontiers du projet de budget de 1983 du ministère des relations extérieures, tel qu'il nous est soumis, qu'il est incomplet, provisoire et inattendu.

D'abord, ce projet est incomplet, mais ce n'est pas nouveau. Comme les années passées, c'est le budget de votre ministère, pas celui qui retrace l'ensemble de la politique extérieure de la France.

Si nous nous en tenons aux crédits identifiables dans ce projet de loi de finances, les crédits de la politique extérieure de la France dépassent 18 milliards de francs, mais vous êtes appelé à gérer moins de 10 milliards.

Si nous nous référons aux estimations pour l'année 1982, contestables dans leur montant, mais proches de la vérité par leur taux, il apparaît que le ministère des relations extérieures serait plutôt rue de Rivoli, dans la mesure où le ministère de l'économie et des finances a mission de gérer 40 p. 100 des crédits destinés aux actions conduites à l'étranger.

La commission des finances s'est émue de cette situation depuis déjà longtemps. Estimant que le changement devait prévaloir, là comme ailleurs, elle a réservé l'année dernière les crédits du titre IV de votre ministère.

Cette année, faute de trouver quelques améliorations à la présentation des fascicules budgétaires, elle a adopté, à l'unanimité, un amendement selon lequel, à compter de l'an prochain, les crédits de toute nature qui concourent à l'action extérieure de la France seront récapitulés en annexe du fascicule budgétaire du ministère des relations extérieures.

Dois-je dire à l'Assemblée que le vote positif de la commission des finances sur les crédits du ministère ne se comprend qu'à travers le vote préalable de cet amendement, les deux décisions de la commission des finances étant indissociables ?

Ce budget incomplet est aussi provisoire puisque le Gouvernement doit, à l'issue de la discussion, soutenir plusieurs amendements qui modifieront profondément les crédits inscrits dans les fascicules budgétaires du ministère des relations extérieures, d'une part, et du ministère chargé de la coopération et du développement, d'autre part.

Le budget s'établira alors à 7 milliards 800 millions de francs, au lieu de 9 milliards 800 millions de francs maintenant, en raison du transfert des crédits correspondant grosso modo à l'aide que la France entend accorder aux pays en voie de développement et qui, comme tels, figurent dans le fascicule budgétaire du ministère de la coopération, le ministère des relations extérieures recevant en échange les crédits nécessaires à la gestion des services, puisque ceux-ci lui sont désormais rattachés.

Lors de la discussion de ces amendements, il conviendra de préciser dans le détail les différents mouvements de crédits qui concernent le fascicule budgétaire dont nous discutons.

Enfin, le budget du ministère des relations extérieures pour 1983 est inattendu.

D'abord parce que sa croissance, qui dépasse 36 p. 100, paraît peu conforme au souci de rigueur qui est la marque dominante de l'ensemble du projet de loi de finances pour l'année prochaine. Cette progression mérite, bien sûr, une explication. A mes yeux, celle-ci est double.

Le projet de budget supporte d'abord une dotation de 1 milliard 400 millions de francs correspondant à la prise en charge par le budget de l'Etat des frais relatifs au contrat de gaz passé avec l'Algérie. Cette dotation, qui prend place dans notre aide aux pays en voie de développement, sera, comme telle, transférée sur le budget du ministère de la coopération.

Si l'on s'abstient de prendre en considération les frais du contrat de gaz, le budget du ministère des relations extérieures s'établit néanmoins à 8 milliards 400 millions de francs, soit une croissance de plus de 17 p. 100 — il y a plus de cinq points de différence avec la croissance du budget de l'Etat.

La progression a pour origine la volonté du Gouvernement de maintenir à niveau la capacité d'action du ministère à l'étranger, malgré les vives pressions que les taux d'intérêts américains font peser sur la valeur de notre monnaie.

Une analyse rapide, par grandes actions, du budget du ministère, montre que les crédits de fonctionnement et d'équipement du service diplomatique progresseront d'un peu moins de 16 p. 100, ce qui permettra aux dépenses d'interventions de s'accroître un peu plus vite — leur taux d'augmentation est proche de 17 p. 100. Les contributions internationales seront nettement privilégiées par rapport aux relations culturelles.

En définitive, tel qu'il est, ce budget est satisfaisant puisqu'il devrait permettre d'affronter les difficultés, qui ne manquent pas, et d'affermir la présence de la France dans le monde, même si la crise qui perdure au sein de la direction générale des relations culturelles se manifeste dans la faiblesse des crédits qui lui sont attribués.

Les difficultés concernent d'abord les personnels de votre ministère.

Au nom de l'Assemblée nationale tout entière, j'en suis certain, j'entends rendre hommage de cette tribune à nos diplomates et à nos agents qui, dans des conditions de grave incertitude, ont su faire face aux épreuves qu'impose l'insécurité dont souffrent certains de nos postes diplomatiques, à commencer, bien entendu, par celui de Beyrouth.

M. Emmanuel Hamel. Très juste !

M. Charles Josselin, *rapporteur spécial.* A l'évidence, le premier impératif est d'assurer la sécurité des agents en poste à l'étranger, ainsi que celle des Français résidant hors de France. Les crédits inscrits dans le projet de budget pour 1983 répondent à cette préoccupation.

Ainsi, nous avons apprécié que le ministère des finances ait accepté de raccourcir le temps de séjour minimum au Liban. Ce faisant, il a répondu à une vieille revendication — la réduction du temps de séjour minimum requis dans les postes placés en situation d'insécurité.

Reste évidemment la question du fonds de prévoyance. Les discussions à ce sujet sont ouvertes.

Le problème de fond semble être la création d'un statut pour les agents en position d'insécurité. La commission des finances s'est étonnée de la lenteur mise à définir ce nouveau statut. Le motif invoqué est que les textes en vigueur seraient déjà susceptibles de répondre à cette préoccupation. Nous souhaiterions obtenir des éclaircissements sur ce point.

En outre, il convient d'assurer aux personnels un déroulement de carrière satisfaisant. La commission des finances appelle l'attention du Gouvernement sur la défaveur qui pèse sur les corps des secrétaires adjoints aux affaires étrangères et des attachés d'administration centrale.

Enfin, le pouvoir d'achat des rémunérations des personnels doit être sauvegardé quoi qu'il arrive. A cet égard, je ne cache pas à l'Assemblée que des difficultés me sont apparues lors d'une récente mission aux Etats-Unis. Il est faux de penser que le

mécanisme change-prix, institué en 1981, soit totalement satisfaisant dans les conditions actuelles : la perte de pouvoir d'achat aux Etats-Unis a atteint près de 10 p. 100 en un an, entre le 1er janvier 1981 et le 1er janvier 1982. La commission des finances insiste pour que le mécanisme soit réajusté dans les meilleurs délais.

Il n'est pas question d'ignorer le travail réalisé par le groupe de réflexion constitué pour étudier les rémunérations, ni l'effort accompli pour prendre en compte les avantages dont peuvent bénéficier les agents en poste à l'étranger, qu'il s'agisse de l'indemnité de résidence ou des majorations pour charges de famille. Peut-être conviendrait-il d'aller plus loin dans la voie d'une certaine « déhiérarchisation » de ces avantages ?

A l'évidence, la gestion des immeubles constitue une deuxième source de difficultés. Dois-je rappeler que le ministère des relations extérieures est affectataire, à l'étranger, de près de 3 000 bâtiments, qui représentent plus de 1 million 300 000 mètres carrés de superficie développés hors œuvre ?

Pour l'essentiel, ces bâtiments sont la propriété de l'Etat. Le ministère des relations extérieures possède à peu près 63 p. 100 des immeubles dont il dispose à l'étranger et 95 p. 100 des immeubles qui lui sont affectés en France.

L'étude de la gestion de ces immeubles a conduit votre commission des finances à penser que, face aux difficultés de logement accrues rencontrées par les agents — nous pensons en particulier aux pays où l'accroissement des loyers peut atteindre 60 p. 100 par an — il fallait, autant que faire se peut, pratiquer une vigoureuse politique d'acquisitions.

Néanmoins, cette politique doit être mise en œuvre dans la clarté et dans le strict respect des dispositions législatives en vigueur. Dois-je préciser que la commission des finances a déjà eu l'occasion de dénoncer la pratique qui consiste à affecter les produits des aliénations effectuées à l'étranger à des acquisitions nouvelles ? Ce procédé d'échanges, qui constitue une affectation de recettes, repose davantage sur l'idée d'un maintien à niveau de notre parc immobilier que sur celle de son accroissement : il ne nous paraît pas de nature à faciliter le contrôle par le Parlement !

La maîtrise du montant de nos contributions internationales constitue une troisième source de difficultés.

D'abord il convient de tenter de maîtriser, autant que possible, l'évolution des budgets des organisations internationales, notamment de celles qui dépendent de l'O.N.U. Même si les espoirs d'y parvenir sont faibles, notre vigilance ne doit pas pour autant faiblir.

La seconde difficulté tient à la part des contributions réglées en dollars par rapport au total des versements. Ce mode de règlement est-il intangible ? En ce domaine, le Gouvernement français a-t-il ou non le pouvoir de remettre en cause la prééminence de la devise américaine ? C'est une question à laquelle le Gouvernement pourrait peut-être réfléchir s'il ne l'a déjà fait.

Néanmoins, le projet de budget de 1983 est caractérisé par l'intérêt essentiel porté à nos contributions internationales, notamment à nos contributions bénévoles. Cette priorité constitue une réponse aux difficultés engendrées par le défi du dollar.

Ce projet de budget, par les capacités qu'il donne, est suffisant pour que le ministère des relations extérieures puisse affermir la présence de la France dans le monde. C'est à cette présence que vous consacrez vos efforts, monsieur le ministre.

A cet égard, je le rappelle, votre ministère dispose de services susceptibles, sinon d'infléchir, du moins de jouer un rôle de conseil pour les autres politiques de la France. Le rapporteur spécial de la commission des finances souhaite que vos services puissent, s'agissant de la définition de politiques comme celles de l'énergie, des transports ou de l'approvisionnement en matières premières, contribuer peut-être davantage à la prise des décisions et, sinon décider, du moins fortement « impulser » ces autres politiques.

La France doit s'affirmer dans le monde. Or sa présence c'est d'abord sa participation à la sauvegarde de la paix. Le respect de l'équilibre des forces, par notre participation à l'Alliance atlantique, est un moyen de sauvegarder la paix. Notre contribution active au contrôle des armements en est un autre.

La présence de la France dans le monde, c'est aussi la défense des droits des personnes. A cet égard, nous avons salué les efforts accomplis par le Gouvernement pour améliorer la protection des Français de l'étranger — près d'un million et demi — notamment pour assurer leur sécurité. Je pense au renforcement des moyens de liaison des postes diplomatiques et consulaires, aux mesures prises pour faciliter la scolarisation des enfants des Français de l'étranger, et je n'oublie pas l'accroissement de 48 p. 100 des bourses scolaires en 1982. La progression est appréciable.

La protection des Français, c'est aussi la mise en œuvre de mesures de solidarité, la validation gratuite d'années d'activité en matière d'assurance vieillesse, par exemple. En outre, un dispositif a été mis en place afin de garantir un minimum de ressources au profit des Français de l'étranger. Ce minimum est comparable, en pouvoir d'achat local, à celui que procure l'allocation vieillesse perçue en France. De telles mesures vont bien dans le sens de la protection des Français à l'étranger.

Je n'oublie pas le sort des Français incarcérés à l'étranger. Au 31 juillet 1982 il y en avait 1 225, dont 803 l'étaient pour des délits de droit commun, et plus particulièrement pour des affaires de drogue. Des efforts sont consentis pour faciliter leur défense et améliorer leurs conditions matérielles.

De plus, vos services, monsieur le ministre, assurent un travail considérable en ce qui concerne le contentieux relatif aux biens et intérêts privés français. A ce sujet, je renvoie l'Assemblée au rapport écrit que j'ai eu l'honneur de vous présenter.

La présence de la France dans le monde, c'est encore la défense des droits de l'homme. Les interventions concernent en premier lieu les cas individuels : nous savons les nombreuses initiatives du Gouvernement, en particulier par vous, monsieur le ministre, pour résoudre ces cas. La défense des droits de l'homme s'exerce également par la participation aux débats dans différentes instances. La France a souscrit la déclaration permettant le recours individuel devant la Cour européenne des droits de l'homme. Notre pays a pris, avec quelques autres Etats, l'initiative d'une démarche relative à la Turquie.

Dans ce domaine, je pense aussi aux efforts accomplis par la France dans le cadre des travaux menés aux Nations unies pour dénoncer les violations des droits de l'homme : ceux-ci sont foulés aux pieds au Salvador, au Chili mais aussi en Pologne, en Iran et au Guatemala. Je rappelle la position que la France a prise en faveur de l'autodétermination des peuples cambodgien et afghan.

En conclusion, je dirai que, si des raisons historiques, sur lesquelles il n'est pas nécessaire de revenir, justifient l'existence d'une politique extérieure ambitieuse pour la France, des raisons d'actualité la justifient davantage encore. D'abord, le changement politique met sans doute la France en situation d'être observée encore plus attentivement que par le passé. Ensuite, il y a des raisons économiques : il s'agit de gagner le pari du commerce extérieur. Je pense que tous nos services diplomatiques et consulaires peuvent et doivent contribuer au succès de ce pari. Enfin reste la nécessité de confirmer la vocation de la France à participer au long combat pour assurer la prééminence du droit sur la force.

En bref, la France a pour rôle de contribuer à la garantie d'une paix durable dans le monde. Je suis persuadé que dans leur ensemble les services dont vous avez la charge ont conscience de la très importante mission qui leur est dévolue. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à Mme Neiertz, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations extérieures.

Mme Véronique Neiertz, *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, monsieur le ministre, étant donné le peu de temps dont je dispose pour exposer mon rapport sur le budget des services diplomatiques et généraux, vous me permettrez de ne pas parler des chiffres, mais des personnes, de ne pas parler de grande politique, mais d'intendance.

Si nous trouvons de nombreux motifs de satisfaction dans les orientations de ce projet de budget, nous nourrissons des motifs sérieux d'inquiétude qu'il serait vain de se dissimuler et qui concernent la situation des personnels.

Le budget de fonctionnement de ce ministère concerne environ 15 000 agents français.

Cela fait des années que leur situation se détériore. Leurs statuts sont multiformes et créent des disparités injustifiées ; les moyens matériels de mener à bien leurs missions leur sont très mesurés, de sorte que le découragement fini par l'emporter sur leur bonne volonté et sur leur dévouement.

Vous avez jeté, monsieur le ministre, les bases d'une certaine rationalisation en recommandant les affectations alternées entre postes faciles et difficiles, entre l'étranger et Paris, la concertation dans les relations de travail du haut en bas de la hiérarchie, et le respect des droits syndicaux. Tout cela, des circulaires ministérielles l'ont précisé dès 1981, qui ont donné de la volonté du Gouvernement une image claire, bien qu'elle ait du mal à passer dans les faits.

Il n'existe pas de politique du personnel au quai d'Orsay en général, et à la direction générale des relations culturelles en particulier. Cette administration n'est pas gérée, d'abord parce que les objectifs de la gestion sont mal définis, ensuite parce que les moyens nécessaires à la gestion d'une entreprise de cette ampleur et de cette complexité n'existent pas.

Cette administration traverse donc une crise profonde : elle se sent mal aimée de l'opinion, mal comprise de sa hiérarchie, incapable, en tout cas, de participer à la politique étrangère de la France parce qu'il lui manque des choses aussi triviales que le papier, le crayon, le téléphone ou la machine à visas.

Or, les tâches de cette administration ont considérablement augmenté depuis quelques années. Le nombre d'accords conclus par la France est passé de 255 en 1979 à 322 en 1981, soit un par jour ouvrable. Le nombre de visas délivrés est passé de 720 000 en 1979 à 900 000 en 1980, et le nombre de pays qui seront soumis à l'obtention de ce titre de séjour va encore augmenter, d'après vos déclarations, sur lesquelles nous aimerions d'ailleurs avoir quelques précisions.

Par ailleurs, la France est très active, comme le rappelait mon collègue M. Josselin, sur le terrain des droits de l'homme, et cela représente également un accroissement notable des tâches de notre administration.

Le personnel en poste à l'étranger est touché de plein fouet par « l'effet dollar ». Au cours de la mission qui m'a été confiée auprès de vous, monsieur le ministre, j'ai pu me rendre compte que, depuis 1980, le pouvoir d'achat de nos agents aux Etats-Unis avait diminué de 36 p. 100 et celui de nos agents au Canada de 42 p. 100. Dans d'autres pays, la hausse du coût de la vie atteint 40 p. 100, voire 60 p. 100 en six mois.

Le grand mérite de ce budget de fonctionnement pour 1983 est de garantir le droit à réajustement des traitements et indemnités. C'est d'ailleurs ce réajustement qui constitue l'essentiel de l'augmentation de 16,91 p. 100 de vos crédits.

Mais il n'intervient qu'une fois par an environ et les personnels des catégories C et D, pour boucler leur fin de mois, sont obligés, en attendant, d'emprunter à un taux usuraire. Un mécanisme d'avance immédiate éviterait que ce soient les plus démunis, les plus défavorisés qui fassent les frais de la crise. Une concertation devrait être engagée très rapidement entre le quai d'Orsay et la rue de Rivoli pour aboutir à des propositions concrètes sur ce point.

J'ai pu parvenir à savoir que les salaires les plus bas, c'est-à-dire jusqu'à l'indice 250, seraient augmentés en 1983 de 7,5 p. 100. Mais pourquoi est-il impossible, monsieur le ministre, de savoir quelle sera l'augmentation au-dessus de cet indice ?

S'il est vrai que l'enveloppe budgétaire est, elle aussi, soumise à la rigueur nécessaire en temps de crise, peut-être pourrait-on se pencher d'un peu plus près sur la manière dont elle est distribuée. Les augmentations uniformes du point ne peuvent que perpétuer et accroître les inégalités. Ces dernières augmenteront encore, puisque le blocage des salaires par le Gouvernement ne peut s'appliquer aux salariés de l'Etat à l'étranger, où les prix ne sont pas bloqués. Et je ne dirai rien des primes de rendement, des primes pour travaux exceptionnels, de primes pour travaux supplémentaires, des primes de direction, etc., qui ne sont accordées qu'au personnel titulaire de catégorie A, ni du scandale de la hiérarchisation des majorations familiales...

Nous notons des efforts en faveur de l'amélioration des conditions de travail. Je pense en particulier à la titularisation de 237 vacataires en 1983. Mais si cette titularisation signifie déclassement ou « déqualification » — ce qui semble être le cas pour un certain nombre de ces vacataires —, elle devient dissuasive.

En tout état de cause, le comité technique paritaire devrait être consulté sur ces propositions avant leur inscription au budget.

La concertation a également fait des progrès, au niveau de votre ministère, encore que les syndicats semblent souffrir du trop grand nombre d'interlocuteurs : le secrétaire général, l'adjoint du secrétaire général, l'adjoint de l'adjoint du secrétaire général, le responsable du cabinet, le directeur du personnel, l'adjoint du directeur du personnel, dont aucune ne semble véritablement avoir pouvoir de décision ou même de négociation.

L'amélioration du traitement des recrutés locaux est un des points positifs de ce projet de budget, encore que la dotation de 10 millions qui lui a été accordée soit parfaitement insuffisante.

Enfin, comme l'affirmait mon collègue Josselin, l'effort consenti pour la sécurité des postes à l'étranger, c'est-à-dire les 17 millions de francs supplémentaires, ne peut que réjouir tous ceux qui réclamaient légitimement depuis bien longtemps des mesures exceptionnelles.

L'absence de politique du personnel confine à l'absurde avec la direction générale des relations culturelles. Il y a, là, autant de statuts que d'organismes recruteurs, autant de disparités que d'agents et de pays. Notre personnel culturel hésite entre le découragement et la fuite en avant.

Incapable de gérer elle-même, la direction générale voit son budget diminuer depuis dix ans. C'est un corps malade qui souffre probablement de son gigantisme et probablement aussi du manque d'intérêt des différents ministres qui se sont succédé au quai d'Orsay depuis des années.

L'administration des relations extérieures se sent « en retard de plusieurs métros » et elle refuse cette fatalité, comme en témoignent les différents mouvements de grève de ces derniers mois en France et à l'étranger.

Nous avons une grande politique extérieure, celle des principes. Il reste à votre ministère à se donner les moyens de cette politique et à se battre pour les obtenir. C'est dans cette perspective que la commission des affaires étrangères a approuvé les crédits des services diplomatiques et généraux et refusé les crédits de l'action culturelle. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. J'invite les rapporteurs à respecter dans toute la mesure du possible le temps qui leur a été imparti.

La parole est à M. Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles.

M. Xavier Deniau, *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, j'ai bien souvent rapporté le projet de budget des affaires étrangères dans l'une ou l'autre de ses parties, mais je doia dire que je n'ai jamais eu une mission aussi décevante que cette année.

Un budget c'est, en effet, un ensemble de documents qui engagent l'action de l'Etat et, pour des motifs divers, les documents que nous avons pu consulter en commission ont été à la fois très dispersés, incomplets et tardifs.

D'abord, et cela a été dit par mes prédécesseurs, la parité théorique du dollar à 6,30 francs ne permet pas de considérer comme réaliste un projet de budget qui repose pour plus de la moitié sur le cours de devises étrangères, pour la plupart rattachées au dollar.

Ensuite le poids de l'opération « gaz algérien » qui vous a été imposée par le décret du 22 février dernier pèse encore sur vos services. On ne sait pas très bien qui, en définitive, portera cette charge et si les opérations qui ont dû être annulées et qui représentaient la moitié des opérations nouvelles de la direction culturelle pour cette année seront ou non reprises l'an prochain. Vos réponses à cet égard nous ont laissés dubitatifs. Je rappelle à cette occasion que ni l'O. C. D. E. ni le Gouvernement algérien ne considèrent l'opération gaz comme relevant du développement, mais comme une opération commerciale pure et simple, et qu'il n'est pas normal de faire figurer ses incidences dans des crédits de développement ou dans le budget de la coopération.

Ensuite, les « bleus » ne correspondent pas à la réalité de votre projet de budget, puisque les réformes de structures sont intervenues postérieurement à leur dépôt et que les amendements déposés par le ministre chargé du budget l'ont été aussi postérieurement au débat en commission.

Les modifications de structures en cours dans vos services ne permettent pas non plus de savoir, même après des calculs très savants, si ces amendements entraînent une augmentation ou une diminution de crédits, ni même si ces augmentations — ou ces diminutions — proviennent d'une modification des compétences des services considérés dans le domaine en question ou s'il y a recul des moyens.

On note des différences que je n'avais jamais vues jusqu'à présent et qui vont, sur certains chapitres, de moins 10 p. 100 à moins 15 p. 100, et quelquefois beaucoup plus. Mais je le répète, tout cela est très difficile à apprécier. Vu de l'extérieur, nous avons l'impression, monsieur le ministre, en ce qui concerne l'ensemble des opérations de coopération de votre ministère et la direction des affaires culturelles, d'assister à une vaste partie de « chamboule-tout », comme on dit dans les fêtes de villages, dans laquelle les compétences, les doctrines, les structures, les objectifs, les opérations et les personnels se bousculent sans trouver leur place définitive.

Il est bien certain que le transfert massif de personnel — mais aussi trop souvent son remplacement — à Paris et dans les postes à l'étranger n'a pas facilité une bonne mise en place de votre réforme ; je pense notamment aux nombreux changements qui se sont opérés très largement aux dépens des agents des affaires étrangères et au bénéfice de personnels venus de l'extérieur.

Nous avons eu l'impression que les relations entre la direction des affaires culturelles et les services du ministère de la coopération dans votre ministère relèvent d'un *happening* permanent. Quand j'ai prononcé ce mot en commission, mes collègues m'ont fait remarquer qu'il n'était pas dans mes habitudes de privilégier la langue anglaise. Je leur ai répondu que la situation, telle qu'elle se présentait, ne relevait pas du beau langage, mais d'une sorte de jargon, ou d'un franglais.

Je veux relever cependant deux éléments positifs contenus dans votre projet de budget : une revalorisation des bourses et un programme de radio de 30 millions de francs qui semble — j'ai eu des informations contradictoires à cet égard — inclure à la fois l'équipement pour la poursuite de l'opération de Guyane dont, comme vous le savez, la commission des affaires étrangères et l'Assemblée nationale avaient donné le départ il y a deux ans, et des opérations à l'échelon parisien tendant à améliorer les émissions de Radio-France international. Le 18 octobre 1982, après avoir reçu des syndicalistes, vous avez publié le communiqué suivant : « Le ministre des relations extérieures à décidé de faire procéder à une évaluation des objectifs, des méthodes et du fonctionnement de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques et des services de la coopération et du développement » — c'est-à-dire en fait les deux tiers de votre département ministériel.

« Cette mission, placée sous la responsabilité de M. Jacques Viot, inspecteur général du ministère des relations extérieures, portera non seulement sur les services de l'administration centrale, mais également sur les postes à l'étranger. Elle examinera les questions relatives à la définition des orientations et aux modalités concrètes de la mise en œuvre de notre politique culturelle et de coopération » — c'est-à-dire en fait au budget et à son application. « Elle fera l'objet d'un rapport qui sera remis le 1er mars 1983 au plus tard.

« Le ministre a demandé que lui soient communiquées, dans un délai de trois semaines, les premières observations sur la direction générale culturelle. »

La commission des affaires étrangères a estimé qu'elle n'avait pas de raison d'affirmer une des certitudes positives concernant un projet de budget sur lequel vous-même vous vous interrogez gravement, puisque vous avez aussi soumis l'ensemble de vos structures et de vos voies et moyens à l'inspection. Elle a donc donné, à l'unanimité, un avis défavorable à l'adoption de ce budget.

J'ajoute qu'elle souhaite vivement vous entendre sur les premiers résultats de la mission d'inspection que vous avez prescrite, et qui doivent être maintenant entre vos mains. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. En application de l'article 91, alinéa 2, du règlement, M. Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles, m'a fait connaître qu'il renonçait à présenter oralement son rapport, sous la condition qu'il soit publié au compte rendu intégral de la présente séance.

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi de finances pour 1983 (Relations extérieures. — Relations culturelles) par M. Delehedde.

Mesdames, messieurs,

Pour la première fois, le rapporteur pour avis de votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales n'avait reçu le 8 novembre aucune réponse aux vingt-six questions adressées le 7 juillet dernier à la direction générale des relations culturelles du ministère des relations extérieures. Au moment où est mise en œuvre une réforme dont l'importance peut être mesurée à l'aune des remous qu'elle suscite, il est donc quasiment impossible de connaître autrement que par la presse ou par des informations officieuses quels sont les moyens, la structure et les attributions de la D. G. R. C. Tout effort pour essayer de percer cette carapace de mystère se heurte à une impossibilité totale d'établir la communication.

Dans le même temps, la presse fait état des difficultés de fonctionnement de la direction générale et rend compte des mouvements de grève qui la secouent de façon spectaculaire. Il semble par ailleurs qu'au sein du ministère la D. G. R. C. se soit totalement « marginalisée » et ait refusé systématiquement de suivre, notamment en matière budgétaire, les instructions de sa hiérarchie, aussi bien que celles du Premier ministre et du ministère du budget. Dans ces conditions, le ministre des relations extérieures a chargé l'inspecteur général des affaires étrangères d'une enquête sur le fonctionnement de cette direction.

Votre rapporteur dénonce depuis trop de temps l'inefficacité, la pléthore, l'absence d'imagination et la satisfaction d'eux-mêmes des services centraux de la D. G. R. C. pour s'étonner d'une paralysie dont on peut se demander comment elle n'est pas survenue plus tôt, mais qui s'est manifestée dès que l'on a voulu remettre de l'ordre dans la classification des opérations entre enseignement, coopération — « aide au développement », coopération scientifique et technique, échanges culturels, et atténuer le clivage traditionnel entre les opérations africaines et les autres. Sur ce point aussi, l'attention avait été attirée depuis longtemps.

Nous voici donc face à une structure administrative où il est impossible de déterminer les moyens budgétaires réels qui reviennent à chacun, où la répartition des tâches entre des services dont on ignore s'ils existent ou non relève de l'ésotérisme le plus total, ce qui tout compte fait n'a qu'une importance relative puisque l'ensemble est de toute façon paralysé. Tout au plus peut-on penser qu'un effort semble avoir été fait en matière de radio-diffusion.

Un élément d'espoir est apparu dans la volonté des personnels qui ont cessé le travail non pour la satisfaction de revendications catégorielles mais dans le seul but d'avoir la possibilité d'assurer la mission qu'ils ont choisie.

On comprendra dans ces conditions que votre rapporteur propose à votre commission d'émettre un avis défavorable à l'adoption des crédits, et de s'associer à l'amendement par lequel la commission des affaires étrangères demande qu'à compter de l'année prochaine une annexe budgétaire spéciale fasse ressortir les crédits de toute nature qui concourent à l'action culturelle de la France à l'étranger.

EXAMEN EN COMMISSION

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a procédé à l'examen pour avis des crédits du ministère des relations extérieures consacrés aux relations culturelles au cours de sa réunion du 12 novembre 1982.

Un débat a suivi l'exposé du rapporteur.

M. Germain Gengenwin a demandé quelles étaient les causes de la situation dénoncée par le rapporteur.

M. Jean Laborde a demandé si le vote demandé par le rapporteur constituait une sanction pour la direction générale ou s'il correspondait à la volonté d'en revoir la conception. Le rapporteur a-t-il des propositions à faire en ce sens ?

Mme Marie-France Lecuir, après avoir constaté le caractère inhabituel du rapport, a demandé quelles seraient les conséquences d'un vote négatif sur les crédits.

Votre rapporteur a rappelé l'historique de la crise qui frappe la direction générale depuis plusieurs années et la succession des réformes qui l'ont affectée. L'espoir qui avait suivi la publication du rapport Rigaud l'avait conduit l'année dernière à recommander un avis favorable au vote des crédits. La mise en œuvre de cette réforme s'est cependant révélée difficile et s'est traduite par des lourdeurs et des blocages — la diffusion du livre français en est un bon exemple — qui ont conduit à une nouvelle redistribution des tâches par le décret du 27 juillet 1982.

Après avoir présenté les dispositions essentielles de ce texte, votre rapporteur a indiqué qu'il comportait des virtualités intéressantes et qu'il ne semblait pas souhaitable de procéder à une réforme de plus : ce qui est important, c'est de remettre en marche une machine qui est totalement bloquée, et dont la paralysie pose des problèmes considérables aux personnels français à l'étranger. L'attitude des deux commissions et éventuellement celle de l'Assemblée en séance publique constitueront une invitation pressante au ministre à assainir une situation qui ne peut plus durer.

Conformément aux conclusions de son rapporteur, la commission a ensuite donné à l'unanimité un avis défavorable à l'adoption des crédits des relations culturelles.

M. le président. La parole est à M. Pesce, secrétaire de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Rodolphe Pesce. Au nom du bureau de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, je rappelle que, le 12 novembre, cette dernière a émis à l'unanimité un avis défavorable à l'adoption des crédits des relations culturelles.

M. le président. La parole est à M. Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Charles Josselin, *rapporteur spécial.* La commission des finances, après avoir réservé, lors de sa première réunion du 14 octobre, son vote sur les crédits du ministère, a décidé, lors de sa seconde réunion du 21 octobre, de les adopter, y compris ceux de la direction des relations culturelles, non sans évoquer à nouveau la crise déjà très ancienne que celle de la redéfinition d'une vraie mission culturelle, que connaît cette direction. Elle espère que l'année 1983 sera celle de la redéfinition d'une vraie mission culturelle et que l'apaisement pourra intervenir, et d'autant plus facilement que l'ensemble des personnels aura participé à cette réorganisation.

M. le président. La parole est à M. Méhaignerie, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires européennes.

M. Pierre Méhaignerie, *rapporteur spécial.* Monsieur le président, messieurs les ministres, la discussion de ce rapport sur les affaires européennes qu'a souhaitée l'actuelle majorité pourrait être améliorée si le Gouvernement acceptait un amendement que j'ai déposé, amendement adopté à l'unanimité par la commission et qui est ainsi libellé :

« A compter de la loi de finances pour 1984 seront récapitulés par ministère et par chapitre chaque année, en annexe du fascicule budgétaire du ministère des relations extérieures, les crédits de toute nature qui concourent à l'action extérieure de la France, ainsi que le montant des prêts inscrits au sein des comptes spéciaux du Trésor. »

Son adoption clarifierait certains choix budgétaires et leurs conséquences.

Compte tenu de la multiplicité des rapports, je m'en tiendrai à quelques observations très brèves.

Mon collègue Guidoni, dans son rapport pour avis présenté au nom de cette même commission des affaires étrangères, écrit dans son introduction :

« ... la Communauté n'a pas connu, au cours des derniers mois, d'évolutions marquantes — dans un sens favorable ou dans un sens moins favorable — les interrogations que l'on pouvait formuler l'année dernière se posant encore très largement dans des termes comparables. »

Je partagerai ses interrogations, mais j'y ajouterai une observation générale sur les divergences des politiques économiques.

Les interrogations sont en effet les mêmes. Mais je suis convaincu que MM. les ministres éclaireront l'Assemblée nationale quant aux décisions du Gouvernement sur des dossiers qui devront être abordés dans les prochains mois au sein du conseil des ministres des affaires européennes et des ministres spécialisés.

Le premier devrait être le dossier budgétaire.

Monsieur le ministre, si le niveau du dollar a entraîné une certaine pause des dépenses agricoles, il est probable que ce ne sera qu'un répit. En effet, l'élargissement de la Communauté au Portugal, puis à l'Espagne, posera un problème financier. Selon la position qu'adaptera la France sur le fameux 1 p. 100 des dépenses de T.V.A., certains autres de nos grands partenaires seront tentés de la suivre. Quelle sera donc la position de la France sur ce point ?

Toujours à propos du dossier budgétaire, quelle est la signification du blocage annoncé par la République fédérale d'Allemagne dans la négociation avec la Grande-Bretagne ?

S'agissant de l'évolution des montants compensatoires monétaires positifs et négatifs, la réaction du Gouvernement français a été, semble-t-il, tardive. Ce dossier difficile aurait dû être traité lors de la dernière négociation sur les prix. On aurait pu alors probablement obtenir deux à trois points de montants compensatoires monétaires en moins. Si la France avait préféré le démembrement des montants compensatoires monétaires positifs à d'autres priorités à court terme, il est probable qu'elle ne serait pas contrainte, lors de la prochaine négociation sur les prix, de modifier diamétralement sa position car seule une faible augmentation des prix en unités de compte permettrait de démembrer les montants compensatoires monétaires et les distorsions de concurrence qu'ils entraînent.

Autre dossier : l'équilibre des institutions. Quelle est la position du gouvernement français sur l'utilisation du droit de véto ?

Enfin, dernière question : quelles seront les conséquences de l'entrée de l'Espagne ?

Je partage avec M. Guidoni l'espoir que le Gouvernement éclairera l'Assemblée nationale sur ces différents points.

En revanche, je crains que, dans son rapport, M. Guidoni n'oublie les évolutions divergentes et inquiétantes des politiques économiques et sociales conduites par les différents gouvernements de la Communauté. A cet égard, je relèverai trois points.

Malgré la détérioration de la situation du franc et les deux dévaluations, le solde des opérations courantes, c'est-à-dire l'évolution des balances commerciales par rapport à l'évolution de la production intérieure brute, s'est amélioré dans tous les autres pays de la Communauté mais s'est fortement détérioré en France. Pourquoi nos exportations n'ont-elles pas bénéficié des deux dévaluations ? Est-ce parce que l'élan exportateur est en partie brisé ? Si l'on prétendait que l'industrie était « en ruines » quand la France était le troisième pays exportateur, que devrions-nous dire aujourd'hui, alors qu'elle est passée au cinquième rang ?

L'évolution des prix est plus favorable en France. Mais il faut bien voir qu'elle est due au blocage. N'est-ce pas un prix trop élevé imposé aux entreprises en termes d'emplois pour les prochaines années ?

Enfin la divergence est totale en ce qui concerne les soldes de déficit des finances publiques par rapport à l'évolution de la P.I.B. Les autres pays de la Communauté ont diminué leur déficit au moment où la France aggravait le sien.

Monsieur le ministre, je rappelle ces faits simplement pour poser une question.

Les choix précédents ne conduiront-ils pas le Gouvernement à évolué malgré lui vers une stratégie d'isolement et à injecter de plus en plus des doses de protectionnisme, y compris à l'intérieur de la Communauté européenne, au moment précis où la sortie de la crise n'est possible que par un renforcement de la coopération en matière de politique industrielle, en matière de défense et en matière de convergence des politiques économiques et monétaires des différents pays de la Communauté ?

Il y a un discours européen que nous n'avons pas de raison de critiquer. En revanche, il y a des faits économiques d'autant plus inquiétants qu'une partie de la majorité qui vous soutient, monsieur le ministre, souhaite hardiment cette stratégie d'isolement qui serait redoutable pour l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Guidoni, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour les affaires européennes.

M. Pierre Guidoni, *rapporteur pour avis.* Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, au moment où, simple rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, je m'apprêtais à répondre aux arguments de M. Méhaignerie, je ne m'attendais pas à ce qu'il consacre une bonne partie de son rapport à répondre aux miens.

L'aspect positif de l'affaire est de prouver, une fois de plus, qu'il ne convient pas de passionner outre mesure le débat sur l'évolution de la Communauté européenne.

Je crois, en effet, comme M. Méhaignerie, que rien de décisif n'a au fond changé depuis l'année dernière et qu'il n'y a pas lieu d'engager aujourd'hui de grands débats de doctrine sur la manière dont évolue la politique de la France dans ce secteur.

Reste à prendre acte de deux réalités.

Première réalité : ce qui a bougé, ce qui a avancé, ce qui a été modifié dans le bon sens l'a été pour l'essentiel à l'initiative de la France. S'il se manifeste actuellement, à l'échelon européen, une volonté de renforcement, un souci pragmatique d'avancer du mieux possible dans la voie de nouvelles politiques communes, si, dans les domaines de l'industrie, de la recherche, de l'emploi, plus largement, de la politique sociale, on constate certains résultats, c'est pour l'essentiel au mémorandum déposé l'an dernier par la France et aux efforts inlassables de notre diplomatie qu'on le doit. Voilà qui démontre, au-delà des débats de principe, le bien-fondé de cette stratégie.

Les progrès accomplis ces derniers jours dans des domaines tels que l'énergie, la coopération industrielle, le fait que certaines grandes entreprises cherchent de plus en plus des solutions européennes à leurs difficultés au lieu de préférer le grand large — quand ce n'est pas le Pacifique ! — me paraissent des éléments très positifs.

Deuxième réalité qui, elle, prête peut-être à discussion : la politique de la France introduirait dans la vie de la Communauté des divergences, voire une menace pour son avenir. Il faut être clair ! Est-ce à dire qu'aucun pays de la Communauté n'a plus le droit de choisir librement sa politique économique, dans le respect de la fidélité au traité que nous avons signé ? S'engager dans cette voie, admettre que la contrainte est telle qu'aucun autre choix n'est plus réellement possible que celui déjà effectué par les pays qui nous entourent, ce serait non pas seulement nier la signification du débat démocratique en France, mais ce serait encore avoir une conception erronée de la Communauté européenne, de ses objectifs, du rôle qu'elle joue à l'égard de chacun des pays qui la composent.

Si l'on veut nous faire avouer que notre politique économique et sociale n'est pas celle qu'ont choisie le gouvernement britannique ou quelques autres, nous l'avouerons bien volontiers. Ce n'est d'ailleurs un secret pour personne. Le débat a été suffisamment clair devant l'opinion, suffisamment porté sur la place publique, pour qu'il ne demeure aucune équivoque.

Mais le pari de la démocratie à l'intérieur de la Communauté et dans chacun des Etats membres, c'est précisément que l'on puisse parvenir à une politique commune, à une Communauté plus forte en particulier à l'égard de l'extérieur, dans le respect des choix effectués par chacun des Etats membres.

La sortie de la crise repose sans aucun doute sur une capacité plus grande de l'Europe à se défendre et quelquefois à attaquer en matière industrielle et commerciale. Le souci de la France est de trouver dans l'Europe tout entière, des stratégies communes, de rassembler les moyens, de mobiliser les volontés, d'amener nos partenaires à partager certains des impératifs qui nous paraissent évidents. Telle est notamment son attitude à propos des pratiques réelles — en dehors du discours idéologique — en matière de commerce international quand elle appelle l'attention de ses principaux partenaires de la Communauté sur le fait que s'il n'est pas souhaitable de recourir au protectionnisme et que s'il est dangereux de laisser cette tentation se

développer dans les divers Etats membres, on ne pourra lutter contre cette tentation qu'en prenant, dans l'ensemble de l'Europe, la vraie mesure des problèmes, en mettant fin à une situation où l'Europe est le ventre mou du commerce international.

Voilà une évidence qui commence à être assez communément partagée par l'opinion publique des différents pays d'Europe. Elle le sera, j'en suis convaincu, de plus en plus par les responsables et par les gouvernements.

Si nous avons nous aussi le souci d'une présentation plus claire du prochain budget s'agissant de l'action européenne de la France — et je ne vois personnellement pas d'objection à l'amendement de M. Méhaignerie, adopté par la commission des finances — nous estimons que ce débat doit être aussi l'occasion d'un jugement politique sur les efforts déployés par la France à l'échelon européen.

Je voudrais très simplement dire en conclusion que nous apprécions leur caractère positif, que nous en mesurons les résultats et que nous pensons qu'ils vont dans le bon sens.

En conséquence, la commission des affaires étrangères a émis un avis favorable à cette partie du projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. André Bellon, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération et le développement.

M. André Bellon, *rapporteur pour avis.* Messieurs les ministres, mes chers collègues, c'est dans un contexte différent de celui des années précédentes que nous examinons aujourd'hui le projet de budget de la coopération de la France.

Contexte différent en effet puisque nous constatons que dans le monde la croissance économique se situe depuis deux ans aux alentours de 0,4 p. 100 par an alors qu'elle était, bon an mal an, de 3,5 p. 100 les années précédentes.

Contexte différent encore puisque nous voyons les Etats-Unis adopter une attitude plus dure, plus égoïste, plus centrée sur leur propre territoire et plus orientée vers les rapports bilatéraux qu'au cours des années antérieures.

Contexte différent aussi puisque nous observons que de nombreux pays sont au bord de la faillite, de la cessation de paiement. N'avons-nous pas assisté, au mois d'août, à un événement particulièrement marquant au Mexique : 80 milliards de dollars de dette, 400 millions de dollars de cessation de paiement ?

Ces événements nous conduisent à examiner de façon différente notre propre évolution, notre propre budget, nos propres orientations en matière internationale. Ce sont les contraintes de la période.

C'est à la lumière de ces faits que j'ai, au nom de la commission des affaires étrangères, analysé, monsieur le ministre chargé de la coopération, les crédits de votre ministère.

J'ai relevé certains éléments regrettables comparés à ce que nous souhaiterions dans l'abstrait : les crédits de votre budget augmentent de 7,1 p. 100, alors que la croissance des prix est de 8 p. 100 et que l'ensemble du budget croît de 11 p. 100. Il convient, cela étant, de nuancer ces chiffres bruts en rappelant l'accroissement de 19,5 p. 100 en 1982 par rapport à 1981. Tout est, en effet, relatif.

L'augmentation des crédits du fonds d'aide et de coopération est seulement de 1.4 p. 100 pour les crédits de paiement, ce qui est très faible, même si l'avenir est préservé dès lors que les autorisations de programme progressent de 17,5 p. 100.

Cette analyse doit toutefois être nuancée au regard d'autres phénomènes. M. Josselin le rappelait tout à l'heure : notre politique extérieure et notre coopération ne procèdent pas, pour ce qui est des crédits, des seuls ministères des relations extérieures et de la coopération.

Les aides qui caractérisent la coopération française, atteignent 0,52 p. 100 du produit national brut, avez-vous dit, monsieur le ministre chargé de la coopération. On pourrait « chipoter » au sujet de la composition de ce pourcentage — j'y reviendrai d'ailleurs — mais l'accroissement est très net. Remarquons simplement que la part des prêts représente 35 p. 100 de notre aide : augmentation considérable, qui s'accroît d'ailleurs d'année en année.

Le budget de la coopération est marqué par la rigueur — de nombreux orateurs l'ont souligné lors de la discussion générale. Mais cette rigueur s'applique à tous les budgets et donc à nos moyens de politique étrangère. L'examen d'un chapitre particulier, d'un ministère particulier ne doit pas être l'occasion de porter un jugement général sur la rigueur budgétaire. Ce débat a eu lieu. Nous avons, les uns et les autres, porté un jugement global. Nous n'avons plus à y revenir ; nous devons aujourd'hui en tirer les conséquences sur notre politique étrangère.

A mon sens, et sur un plan général, la rigueur implique une réflexion sur l'allocation des moyens à la disposition des différentes politiques. Cette allocation, plus encore que par le passé, doit tendre à l'optimalité. La question étant aujourd'hui de définir l'optimalité, en matière de politique étrangère, comme en matière de coopération.

Et je suis conduit, monsieur le ministre, à vous poser, après l'avoir fait en commission, les questions suivantes.

La coopération en 1982, en 1983, s'analyse-t-elle dans les mêmes termes que la coopération en 1960 ?

N'y a-t-il pas, au contraire, une évolution de la coopération depuis vingt ans, dans sa nature, dans ses formes, dans ses moyens ?

Ne devons-nous pas procéder à une nouvelle appréhension, à une nouvelle analyse de la situation internationale et des liens de coopération que nous avons avec les pays avec lesquels nous perpétuons ces relations ?

Cette évolution ne s'inscrit-elle pas, au regard des éléments que j'ai rappelés, dans le contexte que j'évoquais à l'instant ?

Dans ce cadre, les évolutions de votre budget sont-elles conjoncturelles ou sont-elles, au contraire, durables ? Une telle question n'a pas, certes, de réponse immédiate. Ce n'est qu'à la faveur du temps que se dévoileront les nouvelles réalités. Mais, d'ores et déjà, des éléments posent question quant à l'avenir de notre coopération.

Premier point : le champ de la coopération française. Vous avez affirmé à plusieurs reprises l'importance que vous attachiez à l'élargissement de la coopération française vers d'autres pays d'Afrique, du bassin de la Méditerranée, voire des pays voisins de ces portions du territoire français que sont les départements et les territoires d'outre-mer, de l'Amérique latine, de l'Asie. Cette politique s'amorce dans le projet de budget. Nous constatons aussi que cet élargissement ne s'opère pas au détriment de la coopération traditionnelle française, et nous apprécions ce fait. Nous souhaiterions néanmoins savoir comment vous envisagez de mettre en œuvre cet élargissement dans les années à venir, sans rien renier de nos engagements passés.

Deuxième point : le rôle international de la France. Dans la situation de crise qui caractérise le monde aujourd'hui, les Etats-Unis — dont on sait qu'ils jouent un rôle important, sinon dominant, sur la scène économique internationale — marquent un mouvement de retrait face à certaines actions internationales. Par là même se renforce cet égoïsme que certains regrettent sans en analyser toujours les causes : je pense à ce que disait tout à l'heure M. Méhaignerie. Nous avons connu la crise de l'A.I.D. — association internationale de développement ; nous avons vu aussi les réserves dont faisaient preuve les Etats-Unis pour remplir leurs engagements en matière de quotas auprès de la Banque mondiale. La France assume ses engagements, malgré ces circonstances, malgré les difficultés auxquelles elle est affrontée, malgré la revalorisation du dollar qui lui fait obligation de compenser les pertes de change. Bien plus, elle compense — pour partie en tout cas — la faiblesse et le désengagement des Etats-Unis. Nous souhaitons que cette politique continue, dans le cadre des contraintes qui sont les nôtres, et nous voudrions aussi savoir comment, à votre avis, elle se poursuivra.

Troisième point : les prêts. Ils occupent une place de plus en plus importante au fil des années. Cela n'est donc pas un phénomène purement conjoncturel. Qu'il y ait 35 p. 100 de prêts dans le montant de notre aide en 1983 nous interpelle sur la nature de notre coopération, sur le type de liens économiques que nous établissons avec les pays avec lesquels nous coopérons, sur, comme le disait tout à l'heure M. Josselin, le type de contrôle parlementaire, sur la nomenclature budgétaire. Monsieur le ministre, comment envisagez-vous cette évolution ? Pensez-vous qu'elle soit positive ? Comment analysez-vous la nature et le rôle des prêts que nous consentons ? Comment s'effectuera, dans les années futures, la synthèse entre cette action particulière et toutes celles que mène le ministère des relations extérieures ?

Quatrième point : les concours financiers. Ils augmentent de façon considérable et se partagent cette année en deux lignes : les concours financiers habituels et les prêts d'ajustement structurel, qui s'intègrent, d'une certaine façon, à la politique financière et monétaire des pays avec lesquels nous coopérons. Le lien avec la question précédente est évident et conduit aux mêmes interrogations.

Cinquième point : dans la comptabilisation des actions de coopération intervient pour une part importante le contrat de gaz avec l'Algérie. Je considère pour ma part — et la commission m'a suivi — que cette pratique est conforme à nos engagements et répond à la revendication du tiers monde tendant à revaloriser les prix des matières premières. Il s'agit donc d'une

forme très particulière de coopération, à un moment déterminé. Elle pose, cela étant, une question importante : notre politique de coopération va-t-elle s'orienter de plus en plus vers des actions de ce type ou s'agit-il d'un phénomène purement conjoncturel ? Les pays qui animent et qui souhaitent que nous animions dans l'avenir le débat Nord Sud seront particulièrement sensibles à la réponse que vous donnerez à cette question.

Sixième point : les transferts vers les organisations non gouvernementales qui avaient triplé cette année augmenteront de 28 p. 100 en 1983. Nous sommes particulièrement sensibles à cette progression car une partie de nos concitoyens souhaitent que la coopération devienne vivante, populaire, qu'elle ne soit pas coupée de la sensibilité française c'est-à-dire qu'elle soit vraiment un élément d'unité, de discussion, de solidarité dans le monde et en particulier au sein de la population française dans la phase de crise que nous traversons.

Enfin, dernier élément et non le moindre, puisqu'une redéfinition de la coopération s'impose, il convient de rechercher les formes administratives les mieux adaptées à cette nouvelle coopération. C'est ce que vous amorcez avec la réorganisation du ministère et nous considérons que c'est là un point positif. Faut-il aller plus loin ? Faut-il réfléchir à une autre comptabilisation, à une autre forme de gestion, à l'harmonisation de différentes actions de coopération, en particulier des prêts ? J'ai déjà évoqué ces questions. Je ne m'y attarderai donc pas.

Pour résumer brièvement mon propos, ce projet de budget marque, dans une période économiquement, socialement, politiquement difficile, la volonté du Gouvernement de confirmer les priorités. Marque-t-il une adaptation complète et globale aux nouvelles réalités internationales ? Pour une part, c'est évident ; il reste néanmoins à réfléchir, à agir. Ce budget se cherche, d'une certaine façon, mais se chercher, n'est-ce pas déjà avancer sur la voie de la solution ?

C'est en ce sens que la commission des affaires étrangères a émis un vote positif sur ce budget tout en posant les questions que je viens d'évoquer quant à l'avenir de la coopération, pour nous mêmes, comme pour les pays avec lesquels nous souhaitons coopérer. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Montdargent.

M. Robert Montdargent. En apportant le soutien du groupe communiste au projet de budget, monsieur le ministre des relations extérieures, je formulerai quelques remarques sur la situation internationale.

Au mois de juillet dernier, lors de la session extraordinaire du Parlement, notre assemblée a débattu des questions afférentes à la politique extérieure de la France et de celles liées à la situation internationale. A l'époque, l'actualité était dominée par les événements tragiques du Liban, à la suite de l'agression israélienne contre ce pays. Depuis, les bombardements sauvages de Beyrouth et le siège de cette ville ont cessé et l'O. L. P. ainsi que les combattants palestiniens ont pu quitter Beyrouth dans l'honneur et la dignité. Mais pour autant, les problèmes du Liban ne sont pas réglés et la situation au Moyen-Orient reste aussi explosive. De même la frontière irano-irakienne connaît aujourd'hui une nouvelle phase de violence, après quelques mois de calme relatif.

La menace de guerre plane sur l'Amérique centrale, où le Nicaragua est soumis aux provocations et agressions quotidiennes de son voisin, le Honduras. Les attaques sud-africaines contre l'Angola se poursuivent et les zones de tensions demeurent en Asie du Sud et du Sud-Est.

Les menaces sur la paix mondiale que ces situations conflictuelles représentent sont multipliées par la nouvelle escalade dans la course aux armements, par la mise en cause de la détente, par la détérioration de ce qu'on appelle communément les relations Est-Ouest et par la crise persistante des rapports Nord-Sud.

C'est dire, monsieur le ministre, qu'aujourd'hui il n'y a pas de tâche plus urgente pour la diplomatie française que d'apporter le concours de la France à la recherche du règlement politique des litiges et des conflits qui secouent les diverses régions du monde, d'apporter son concours à la recherche des accords internationaux permettant dans un premier temps l'arrêt de la course aux armements, suivis d'accords de réduction simultanée et équilibrée des armes, et, enfin, d'œuvrer pour la recherche d'un nouvel ordre économique et politique mondial.

Notre pays a un atout majeur qui le qualifie pour jouer ce rôle : c'est l'amitié et la confiance dont bénéficie son Gouvernement auprès des peuples, notamment auprès des pays en voie de développement, et la place spécifique qu'il occupe dans les relations Est-Ouest.

Je prendrai quelques cas pour illustrer mon propos.

Tout d'abord, le Liban. Le Gouvernement français a joué un rôle actif aux plus durs moments du conflit libanais pour sauver de l'anéantissement Beyrouth-Ouest et les combattants palestiniens. Aujourd'hui, un contingent français se trouve à Beyrouth dans le cadre d'une force multinationale, ayant un mandat clair et limité : la sauvegarde des populations civiles libanaises et palestiniennes. Mais les problèmes essentiels demeurent, notamment celui du retrait inconditionnel des troupes israéliennes du Liban, prévu par les résolutions du conseil de sécurité de l'O. N. U., ce qui est indispensable au rétablissement de l'autorité du gouvernement libanais sur l'ensemble du pays ainsi qu'au maintien du caractère démocratique du Liban et à la réalisation de l'entente nationale.

Ces objectifs requièrent la constitution et l'envoi d'une force internationale placée sous l'autorité de l'O. N. U. et chargée de faire appliquer les résolutions du conseil de sécurité. Cela requiert aussi, en attendant une redéfinition des missions de la Finul, qui n'a pas eu, en la circonstance, c'est le moins qu'on puisse dire, l'action qu'on attendait d'elle, une initiative française dans ce sens qui permettrait d'accélérer le processus du rétablissement de l'unité, de l'indépendance et de l'intégralité territoriale du Liban, ce qui suppose aussi le départ des troupes étrangères.

Mais au-delà du problème du Liban demeure celui de la réalisation des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, qui conditionne la recherche d'une paix juste et durable au Proche-Orient. Le sommet de Fès et le plan de règlement adopté à cette occasion illustrent tout le chemin parcouru par le monde arabe dans sa volonté de rechercher une solution politique. Reprenant les grandes lignes des résolutions des Nations unies et donc entérinant la reconnaissance de l'Etat israélien, ce plan présente incontestablement une voie vers la paix.

Cette perspective qui se dessine depuis un certain temps, s'est précisée dès le mois d'août 1981 à travers le plan Fahd, qualifié par le Président de la République comme « un des éléments les plus positifs de ces dernières années ».

Elle a été renforcée depuis par plusieurs initiatives du président de l'O. L. P., Yasser Arafat, telle que la réponse favorable à l'appel de Pierre Mendès France, Philipp Klutznik et Nahum Goldman, les rencontres avec le journaliste israélien Avnéri ainsi qu'avec le sénateur Mac Closkey. Mais elle se heurte à l'intransigeance du Gouvernement israélien qui pourtant ne peut plus s'appuyer, face à l'ouverture palestinienne, sur le prétexte invoqué jusqu'à présent. Vous avez vous-même, monsieur le ministre, constaté que Tel-Aviv ne montrait aucun signe d'engagement sur la voie de la reconnaissance mutuelle.

C'est pourquoi il faut que la France engage des efforts résolus dans les instances internationales pour promouvoir les négociations entre toutes les parties concernées sur la base des résolutions de l'O. N. U. dont le Plan de Fez a repris l'essentiel. Cette initiative pourrait être complétée par le lancement d'une invitation officielle à Yasser Arafat.

Ces gestes significatifs marqueraient avec éclat la volonté de notre pays de contribuer à ce que cette occasion exceptionnelle pour la paix soit saisie. Je dois ajouter que cette action de la France confortera le mouvement grandissant d'opposition en Israël à la politique annexionniste de M. Begin, dont le succès militaire, mais l'échec politique et moral, ne cesse d'inquiéter l'opinion publique réclamant la paix. Les massacres de Sabra et Chatila ont encore aggravé l'isolement moral du Gouvernement Begin qui, en tant qu'occupant, porte une responsabilité dans les crimes perpétrés.

La lutte courageuse et hautement consciente menée par le peuple israélien contraste, heureusement, avec cette attitude.

Et puis, monsieur le ministre, je voudrais évoquer la situation en Amérique centrale. Reléguée au second plan de l'actualité internationale, elle n'en mérite pas moins une attention particulière du Gouvernement français, d'abord parce que la déclaration franco-américaine de l'an dernier a rehaussé le prestige de notre pays — un nouvel espoir s'est fait jour parmi les peuples, notamment salvadorien, nicaraguayen, guatémaltèque — ensuite, parce qu'un véritable danger de guerre existe dans la région.

Le gouvernement du Honduras, fortement appuyé et armé par les Etats-Unis, tente, dans le cadre du plan américain de « pacification » d'Amérique centrale, de déstabiliser la révolution sandiniste nicaraguayenne. Pendant tout l'été, des incursions des ex-gardes nationaux somozistes, basés au Honduras, ont eu lieu sur le territoire du Nicaragua.

Cette escalade des agressions à la frontière avec le Honduras risque de dégénérer en conflit ouvert entre les deux pays si des efforts ne sont pas déployés pour rechercher un règlement politique.

Ce risque paraît imminent aux autorités nicaraguayennes profondément préoccupées par les révélations faites récemment par l'hebdomadaire américain *Newsweek* sur la tentative de déstabilisation du Nicaragua, et cela malgré le démenti du Département d'Etat.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, un appui français aux propositions nicaraguayennes pour la paix dans la région nous semble souhaitable. Il peut contribuer à dissiper les tensions qui ont atteint un seuil critique.

Au Salvador où la politique de la terre brûlée de la dictature et les massacres de populations civiles se poursuivent, il est urgent que les négociations soient ouvertes avec le Front démocratique révolutionnaire sur la base de ses propositions pour rétablir la paix dans la liberté et la souveraineté.

Tout effort dans le prolongement de la déclaration franco-mexicaine sur le Salvador pour faire aboutir les propositions de dialogue du Front démocratique révolutionnaire constituerait un pas important pour mettre un terme à la sanglante guerre civile qui endeuille ce pays. Il marquerait également la solidarité du Gouvernement avec le mouvement populaire en Amérique latine qui, au prix de longues luttes souvent cruelles, remporte aujourd'hui des résultats positifs et prometteurs. C'est le cas en Argentine où les forces progressistes ont obligé les militaires, après l'affaire des Malouines, à reconnaître les partis politiques et les syndicats et à promettre des élections libres pour l'année prochaine. C'est le cas en Bolivie où le dernier scrutin démocratique national a porté au pouvoir la gauche, réunie au sein de l'Union démocratique populaire, au Brésil où les forces de gauche gagnent de nombreux sièges dans le scrutin en cours de dépouillement.

C'est le cas enfin en Uruguay, où le processus de formation des trois seuls partis autorisés par les militaires, provoque néanmoins une réactivation politique.

Ces avancées sur le plan intérieur vont de pair avec la prise de conscience, catalysée par la guerre des Malouines, d'une nouvelle solidarité latino-américaine. Celle-ci s'est manifestée dernièrement à l'O.N.U. par le vote d'une résolution recommandant la négociation entre la Grande-Bretagne et l'Argentine à propos de ces îles. Je dois, monsieur le ministre, vous faire part de notre étonnement concernant la position adoptée par la délégation française lors de ce vote. Cette position n'est pas en conformité avec celle exprimée par le Gouvernement français, lors de la crise des Malouines et depuis. Je crains qu'elle porte préjudice à l'image de notre pays que le Gouvernement français, par ailleurs, a su si bien améliorer en Amérique latine.

Plus proche de nous, le continent africain subit des menaces inédites quant à son unité organisationnelle. Les tensions nouvelles viennent ainsi s'ajouter aux conflits anciens qui ne sont toujours pas en voie de règlement.

Parmi ces derniers, il y a celui de Namibie, où notre pays est directement impliqué dans la recherche d'une solution de par sa participation au groupe de contact. Le président de la Swapo, Sam Nujoma a rendu hommage à l'attitude positive adoptée par notre pays à l'égard de la lutte pour la liberté dans ce pays, mais il estime que le Gouvernement français pourrait jouer un rôle plus actif et essentiel au sein du groupe de contact pour permettre à la Namibie d'accéder enfin à l'indépendance. Je souhaiterais connaître l'appréciation du Gouvernement sur le règlement de cette question.

Je voudrais lui faire part également de nos préoccupations voire de notre désapprobation concernant l'intensification des échanges entre notre pays et Pretoria. Il ne faudrait pas, monsieur le ministre, que 1982, déclarée par l'O.N.U. « année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud », soit celle où les échanges entre nos deux pays atteignent leur plus haut niveau. De même, dans la guerre qui oppose le Maroc à la République sahraouie démocratique, le retard dans l'application des droits souverains du peuple sahraoui paraît difficilement justifiable aux yeux de la majorité des pays africains qui ont reconnu le nouvel Etat.

Enfin, en Asie du Sud et du Sud-est, des perspectives se dessinent pour un règlement politique du conflit en Afghanistan et au Kampuchéa. Pour ce dernier pays, des propositions ont été avancées lors de la sixième conférence des ministres des affaires étrangères des pays de l'Indochine. Vous avez considéré, monsieur le ministre, que c'était « un premier pas qui allait dans le bon sens ». Il y a là une ouverture que la France devrait saisir afin d'œuvrer pour un règlement politique. Il en va de même pour l'Afghanistan où notre pays peut jouer un rôle important dans la recherche d'un règlement politique.

Le deuxième volet de mon intervention ne portera pas tant sur la course aux armements proprement dite, dont les diverses manifestations ont été maintes fois décrites et dénoncées, que sur le développement de ce vaste mouvement pour la paix et le désarmement qui constitue la réponse des peuples aux dangers de guerre qui hypothèquent l'avenir de l'humanité. C'est la réponse à la doctrine américaine insensée sur les guerres nucléaires limitées et la possibilité de les gagner.

Partout dans le monde, mais notamment en Europe et aux Etats-Unis, les manifestations, les rassemblements, les rencontres se multiplient autour du mot d'ordre de gel immédiat, quantitatif et qualitatif, de tous les armements nucléaires.

Certes, monsieur le ministre, il ne faut pas confondre pacifisme et paix, mais il ne faut pas confondre non plus le surarmement et la paix ; certes la paix dépend, dans le monde actuel, d'un équilibre des forces militaires ; certes, l'équilibre est précaire de par la nature des percées technologiques possibles dans le domaine nucléaire. Mais c'est justement pour cela qu'il est grand temps d'arrêter la spirale infernale de la course aux armements.

L'histoire de ces trente-deux dernières années a suffisamment prouvé que l'équilibre dissuasif ne saurait être stabilisé par la continuelle conception et production de nouvelles armes de destruction massive.

De plus, la notion même d'équilibre, dans un contexte de surarmement et de capacité d'*overkill* qui existe de part et d'autre, exige une définition précise dans le cadre de la spécificité de l'ère nucléaire.

Quelles que soient les appréciations portées par les uns et par les autres sur le rapport de force militaire Est-Ouest, personne ne peut aujourd'hui sérieusement soutenir qu'un des blocs détient la capacité d'emporter une victoire militaire sur l'autre. C'est dire que l'équilibre dissuasif reste intact pour l'instant, et qu'il s'agit par tous les moyens de le stabiliser à des niveaux plus bas.

Les négociations sont en cours à Genève entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Mais il va de soi qu'elles ne pourront déboucher que si, de part et d'autre, existe une volonté réelle de rechercher un accord sur la base de propositions sérieuses, responsables, écartant toute tentation d'acquérir ou d'entériner un avantage unilatéral et garantissant la sécurité égale pour les pays concernés.

Le mouvement pour la paix n'est pas, monsieur le ministre, un appel au désarmement unilatéral, il représente la pression morale des peuples sur les gouvernements, pour que ceux-ci avancent, par le dialogue et par les négociations, vers une réduction graduelle et équilibrée des armements, pour que la recherche légitime de la sécurité par chaque pays se fonde sur un équilibre militaire se situant au niveau le plus bas possible, pour que les sommes colossales englouties dans la course aux armements soient réparties pour satisfaire les besoins criants des trois quarts de l'humanité.

Pour atteindre ces objectifs, ce mouvement a besoin d'être relayé par l'action des gouvernements. Celui de la France ne peut rester passif et encore moins être à contre-courant. Le Président de la République a, l'an dernier, émis l'idée d'une conférence européenne pour le désarmement qui pourrait se tenir dans notre capitale. La délégation française à la conférence pour la sécurité et la coopération en Europe, qui se tient en ce moment même à Madrid, doit œuvrer pour la concrétisation de cette proposition française. Nous pensons que l'intervention des peuples contribuera à éviter que les négociations et les conférences pour le désarmement ne deviennent de simples plates-formes pour prononcer des discours lénifiants, et qu'elle permettra, au contraire, de les faire déboucher sur des mesures concrètes de réduction des armements.

Enfin, monsieur le ministre, j'aborderai la question de la détérioration des relations Est-Ouest sous l'angle économique.

M. le président. Rapidement, mon cher collègue, car vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. Robert Montdargent. J'en ai pour une minute, monsieur le président.

Rien ne l'illustre mieux que l'entêtement des Etats-Unis à imposer à leurs partenaires européens une stratégie de guerre économique contre l'Union soviétique. Outre la conception scandaleuse et totalement inacceptable des rapports entre alliés que cela reflète, une telle politique porte un préjudice grave aux intérêts des peuples, qui ont tout à gagner de la coopération sur des bases mutuellement profitables.

C'est pourquoi nous appuyons fermement l'attitude du Gouvernement français face au diktat américain et son refus de se plier aux injonctions américaines dans ses rapports avec les pays socialistes.

Monsieur le ministre, dans un monde où les conflits violents ravagent de vastes régions, où, du fait du stockage sans précédent d'armes de destruction massive, les menaces sur la paix s'accumulent, où la misère et la faim posent avec acuité le problème de la survie d'une grande partie de l'humanité, toute autre politique que celle de la coexistence pacifique, de la détente, de la coopération, relève de la folie.

La politique extérieure de la France s'inscrit dans un contexte international précis.

Par son orientation, par ses initiatives, elle doit concourir à atténuer les tensions, favoriser les règlements politiques des conflits et forger un monde nouveau fondé sur plus de justice, d'égalité et de fraternité. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Stasi.

M. Bernard Stasi. Messieurs les ministres, mes chers collègues, dans le domaine de la politique étrangère aussi, le changement devait être éclatant. Le nouveau pouvoir allait faire de notre pays le principal artisan de la paix dans le monde, le combattant inlassable de la libération des peuples, le champion sans peur et sans reproche des droits de l'homme.

Du haut de sa bonne conscience socialiste, la France allait déterminer et proclamer, sur toute la planète, le vrai, le droit et le juste, distribuer généreusement les éloges et les blâmes, voler partout au secours de la veuve et de l'orphelin. Comme si, avant le 10 mai, notre pays était un fauteur de guerres, nourrissait des ambitions impérialistes et faisait partout cause commune avec la tyrannie !

En vérité, la plupart des intentions proclamées, avec quelque emphase et quelque solennité, comment ne pas les approuver ? Quels que soient nos engagements politiques, nous portons tous une grande ambition pour la France. Une France repliée sur elle-même, ce n'est pas tout à fait la France. Et il suffit de voyager un peu à travers le monde pour savoir qu'effectivement beaucoup de peuples attendent de nous un message, un exemple et, parfois, une aide.

Mais à vouloir rêver une France idéale dans un monde mythique, on risque de bien rudes désillusions. Dans ce domaine comme dans les autres, le poids des mots, et, je l'admets volontiers, la sincérité des convictions, n'ont pas toujours bien résisté au choc des réalités.

La volonté de changement a vite rencontré trois limites.

Premièrement, une politique extérieure doit prendre en compte la défense des intérêts essentiels de la nation. Or ceux-ci ne sont pas toujours en conformité avec les grands principes proclamés. Lorsque le ministre de la défense déclare qu'il faut vendre le plus d'armes possible pour maintenir l'emploi dans notre pays, sans doute a-t-il raison du point de vue de l'intérêt de l'économie nationale. Vous admettrez, monsieur le ministre des relations extérieures, que ces propos ne sont guère en harmonie avec certaines de vos déclarations.

Deuxièmement, une politique extérieure ne peut pas faire table rase du passé. Elle doit s'inscrire dans les solidarités naturelles forgées par l'histoire et par la géographie, exigées par les menaces qui pèsent sur le monde.

Troisièmement, une politique extérieure doit considérer le monde tel qu'il est. Tout autant que l'économie, le monde, autour de nous, a eu le mauvais goût de ne pas s'ordonner docilement autour des illusions et des fantasmes de la France socialiste. Notre politique doit se déployer dans un monde dangereux, complexe, sur lequel parfois — et je le regrette avec vous — la France a peu de prise.

Les discours sur le changement de notre politique extérieure ont donc beaucoup perdu de leur superbe.

Cela dit, faut-il se féliciter, faut-il vous féliciter de ce retour au bon sens, de cette approche plus pragmatique de la réalité du monde et du rôle que la France peut et doit y jouer ?

Dans certains domaines, sans doute. Je n'hésiterai pas, au cours de mon intervention, à exprimer notre satisfaction à propos de certaines initiatives, à approuver certaines orientations. Je vous donne acte, en tout cas, monsieur le ministre des relations extérieures, que vous ne prétendez plus parler aujourd'hui au nom de la France socialiste. Vous avez compris que s'il est normal qu'un nouveau gouvernement marque la politique étrangère de son style et affirme ses priorités, son devoir est de conduire, dans le monde, une politique pour la France, de parler au nom de la France, et non au nom d'une fraction de la France, fût-elle, momentanément, majoritaire.

Dans d'autres domaines, au contraire, nous déplorons que certains principes hautement proclamés soient, dans la pratique, trop souvent oubliés. Le moins que l'on puisse dire est que la défense des droits de l'homme, qui devait être la ligne de force de la politique française dans le monde, ne paraît plus être aujourd'hui l'une des préoccupations fondamentales de notre diplomatie.

Peut-être était-il indispensable, au nom d'un certain réalisme, que la France reçoive officiellement Sekou Touré et que, dès la fin de la guerre des Malouines, nous ayons été les premiers à reprendre, avec un curieux empressement, les livraisons d'armes à l'Argentine. Mais est-il nécessaire de pousser aussi loin la complaisance à l'égard d'un pays comme Cuba, dont on sait qu'il est un véritable protectorat soviétique ?

Je rends hommage très volontiers au Président de la République pour le rôle qu'il a joué dans la libération du poète cubain Valladarea, mais, pas plus que la libération de Walesa ne signifie la victoire du printemps polonais, pas plus celle de Valladares ne doit nous faire oublier les milliers de prisonniers politiques qui croupissent encore dans les prisons de Fidel Castro.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Bernard Stasi. N'ayant jamais hésité, dans le passé, à dénoncer certaines fâcheuses compromissions, je crois pouvoir, aujourd'hui, tenir ce langage.

Avant d'aborder quelques aspects de notre politique extérieure, je voudrais rappeler les deux principaux handicaps qui, quels que soient les discours et les ambitions, pèsent lourdement sur elle.

Tout d'abord, le poids d'un pays dans un monde difficile, sa capacité d'influence, la crédibilité de son action dépendent, pour une large part, d'une bonne gestion de ses propres affaires. Pour être efficace, une action extérieure doit s'appuyer sur une économie saine, sur une monnaie solide, sur le développement de l'effort national de défense. Or, vous le savez bien, les graves erreurs de gestion du pouvoir ont, sur tous ces points, conduit à un affaiblissement de notre pays, à une perte de sa crédibilité, à un déclin de son influence.

Et l'on peut, hélas ! craindre que le redoutable engrenage de l'échec n'amène le Gouvernement à s'engager dans la voie d'un protectionnisme rampant qui, non seulement ne protégerait pas durablement notre économie et ferait baisser davantage encore le niveau de vie des Français, mais isolerait gravement notre pays dans le monde. Ces problèmes ne sont pas de votre compétence directe, monsieur le ministre des relations extérieures, et je n'insisterai pas, mais il s'agit là d'une évidence qu'il est nécessaire de rappeler d'autant plus qu'en vertu de la solidarité gouvernementale, vous en assumez votre part de responsabilité.

Le deuxième handicap tient au profondes contradictions qui existent, en ce qui concerne la politique extérieure au sein de la coalition majoritaire. Ni sur les rapports avec l'U. R. S. S., ni sur l'Alliance atlantique, ni sur l'Europe, il n'y a d'accord entre le parti communiste et le parti socialiste.

M. Pierre Méhaignerie. C'est exact !

M. Bernard Stasi. Le parti socialiste — en cette matière comme en beaucoup d'autres — est divisé. Le parti communiste, lui, sait ce qu'il veut. Il cherche à entraîner notre pays vers la rupture des solidarités qui l'unissent à ses partenaires atlantiques et européens, vers la fermeture des frontières, vers un neutralisme prosoviétique.

M. Louis Odru. Vous dite n'importe quoi ! Ce n'est pas sérieux !

M. Robert Montdargent. Laissez-nous nous exprimer nous-mêmes !

M. Bernard Stasi. Monsieur Montdargent, vous vous êtes exprimé tout à l'heure, et je ne vous ai pas interrompu. Pourtant vos propos étaient parfois assez aberrants. Je vous demande donc de me laisser parler.

M. Robert Montdargent. Alors, ne parlez pas à notre place !

M. Bernard Stasi. Le Président de la République tente une impossible synthèse entre ces tendances opposées. Il donne le sentiment de rendre ses arbitrages tantôt dans un sens, tantôt dans un autre.

La résultante est une politique extérieure incohérente et brouillonne, une diplomatie à double visage et à double langage, tantôt atlantique et européenne, tantôt hexagonale et tiers-mondiste, une politique souvent verbeuse, mélange confus d'idéologie arrogante et de pseudo-réalisme honteux.

M. Charles Josselin, *rapporteur spécial.* Oh !

M. Bernard Stasi. On ne saurait s'étonner, dans ces conditions, de la faiblesse des résultats, l'incohérence conduisant inévitablement à l'inefficacité.

A la lumière de ces quelques observations générales, je voudrais présenter rapidement quelques remarques sur certains aspects de la politique extérieure française.

Les rapports Est-Ouest, tout d'abord.

Je n'hésite pas à le dire : beaucoup d'entre nous avaient approuvé les premières déclarations du nouveau pouvoir, dans ce domaine.

Ces déclarations manifestaient clairement la volonté de fidélité à l'alliance atlantique. Elles exprimaient une conscience claire de la menace soviétique et proclamaient une attitude de fermeté face à cette menace. C'est ainsi, notamment, que le chef de l'Etat et le Gouvernement ont apporté leur soutien au déploiement des euro-missiles américains en Europe.

Mais je n'entends plus d'interruptions du côté des bancs communistes.

M. Louis Odru. Vous n'en souhaitez pas !

M. Robert Montdargent. Il faudrait savoir ce que vous voulez. Est-ce que vous voulez des interruptions ou pas ? Si vous voulez, je peux vous interrompre !

M. Bernard Stasi. Que le parti communiste se soit assez facilement accommodé de ces propos et de ces attitudes, c'est son affaire.

M. Robert Montdargent. Oh !

M. Bernard Stasi. Je comprends très bien que mes propos vous gênent. Il n'en demeure pas moins que la présence du parti communiste dans la majorité fait planer en permanence une ombre sur la crédibilité d'une politique de fermeté à l'égard de l'Union soviétique.

Peut-être est-ce précisément pour faire admettre plus facilement par le parti communiste — j'allais dire pour faire avaler plus facilement par le parti communiste — cette politique de fidélité à nos alliances et de fermeté vis-à-vis de l'impérialisme soviétique que le Gouvernement a tenu à l'accompagner, dans certains domaines et dans certains secteurs, d'un anti-americanisme sommaire, hargneux et systématique.

Certes, l'alliance atlantique est une alliance de pays libres et qui entendent, au sein de cette alliance, conserver leur liberté.

M. Louis Odru. Et la Turquie ?

M. Bernard Stasi. Il est donc normal et souhaitable que la France, comme les autres pays européens, exige d'être traitée par le partenaire américain comme un partenaire à part entière, à égalité de droits et de dignité.

Il est également normal et souhaitable que notre pays, dans les régions non directement couvertes par l'alliance atlantique, et notamment à l'égard du tiers-monde, déploie une politique autonome, conforme à ses intérêts et à sa vision du monde.

Mais faut-il, pour autant, faire de l'anti-américanisme une des lignes de force de notre diplomatie ?

Est-il indispensable d'apporter une aide militaire au Nicaragua, adversaire acharné des Etats-Unis, alors que le régime actuel de ce pays n'est guère plus respectueux des droits de l'homme que celui auquel il a succédé ?

Etait-il nécessaire que le Premier ministre, dans le discours qu'il a prononcé, voici quelques semaines, à la tribune des Nations unies, condamne avec la même vigueur, avec la même sévérité, les deux superpuissances ?

Etait-il nécessaire que, tout au long de son dernier voyage en Afrique, le Président de la République dénonce les Etats-Unis comme responsables de tous les maux du continent africain ?

Dans l'affaire du gazoduc, si l'attitude des Etats-Unis a été très critiquable et donc justement critiquée, ne fallait-il pas profiter de la levée de l'embargo pour affirmer la nécessité d'harmoniser les politiques occidentales en ce qui concerne le commerce entre l'Est et l'Ouest ? Or la réaction isolée de la France a été une nouvelle et fâcheuse manifestation des divisions de l'Occident face à l'Union soviétique.

Il faut mentionner aussi l'offensive acharnée menée par le Gouvernement contre la politique économique et monétaire des Etats-Unis.

Cette politique, certes, par son égocentrisme à courte vue, contribue aux difficultés de l'économie internationale. Mais faut-il, pour autant, faire des Etats-Unis le seul bouc émissaire de nos difficultés et de nos échecs ?

Il faut bien constater, en tout cas, que cette offensive n'a abouti à aucun résultat, et je n'aurai pas le mauvais goût d'insister sur le pitoyable et fastueux échec du sommet de Versailles, mal préparé et mal organisé — sinon sur le plan du spectacle.

Enfin, le ralentissement de l'effort de défense nationale imposé par les contraintes budgétaires amorce, on peut le craindre, une dérive dangereuse. Nous risquons ainsi de revenir à la politique du « tout ou rien nucléaire » et de nous acheminer vers une stratégie de « ligne Maginot nucléaire » qui rejoindrait, en pratique, le neutralisme.

A cet égard, nous notons néanmoins un fait positif qui contredit heureusement la tentation du repli à l'intérieur de l'hexagone.

Nous nous réjouissons en effet de l'engagement d'une réflexion commune sur la défense de l'Europe entre la France et l'Allemagne fédérale, en espérant que la Grande-Bretagne y sera bientôt associée. Ce pourrait être là l'amorce du pilier européen de l'alliance atlantique, qui renforcerait cette alliance en accroissant le poids et les responsabilités de l'Europe.

Encore faut-il que des actes ne viennent pas contredire ces intentions et que les rumeurs concernant la réduction de nos forces stationnées en République fédérale d'Allemagne ne soient pas confirmées par les faits.

Pour ce qui concerne l'Europe, il y a eu, là aussi, de très beaux discours et des intentions fort louables.

J'ajoute que les convictions européennes d'un certain nombre de nos dirigeants et, en particulier, les vôtres, monsieur le ministre des relations extérieurs, ne peuvent pas être mises en doute.

Mais le poids de notre politique économique, de son contenu comme de son échec, affaiblit gravement notre politique européenne.

Les deux dévaluations successives du franc ont secoué le système monétaire européen.

Tout pas en avant sur la voie du protectionnisme est un recul pour le Marché commun.

La divergence des politiques économiques entre la France et ses partenaires européens — soulignée tout à l'heure par M. Pierre Méhaignerie — est un obstacle à la constitution d'un front commun des Européens face à la crise.

Nous formons donc des vœux très ardents pour que le Gouvernement français ait le courage de résister aux tentations protectionnistes et qu'il contribue activement à une relance politique de l'Europe, notamment par l'élaboration de nouvelles politiques communes, par l'élargissement de la coopération politique aux problèmes de sécurité, et aussi en préconisant le recours le plus large au vote majoritaire au sein du conseil des ministres, et l'accroissement des ressources propres de la Communauté.

Nous aimerions aussi, monsieur le ministre, connaître avec précision votre position sur les propositions de relance européenne présentées par M. Genscher et par M. Colombo, propositions qui nous paraissent aller dans le bon sens.

Quelques brèves remarques sur le Moyen-Orient.

Que vous le reconnaissiez ou non, votre politique, dans cette partie du monde, se situe, au niveau des principes, dans une certaine continuité. C'est à bon droit que le Gouvernement actuel, comme ceux qui l'ont précédé, affirme simultanément, et avec la même vigueur, le droit à l'existence et à la sécurité d'Israël et le droit des Palestiniens à une patrie.

Mais la politique française a fait, dans ce domaine, de fâcheuses et dangereuses embardées. Elle a d'abord été perçue comme systématiquement pro-israélienne, ce qui a suscité la méfiance des pays arabes. Puis elle est apparue comme exagérément favorable à l'O. L. P., et il en est résulté un grave malaise dans nos relations avec Israël.

C'est également à juste titre que la France a dénoncé l'intervention israélienne au Liban et tous les excès, dont certains particulièrement révoltants, auxquels cette intervention a ouvert la voie. Tout recours à la force est condamnable, même lorsqu'il est le fait de nos amis.

Mais la France, dans cette affaire, a trop souvent donné le sentiment que, à ses yeux, les intérêts du Liban se confondaient avec ceux de l'O. L. P. Or, vous le savez bien, la majorité des Libanais, chrétiens et mulsumans, souhaitaient vivement être libérés de ce véritable Etat dans l'Etat que constituait la présence palestinienne armée sur leur territoire.

En tout cas, en détruisant l'appareil militaire de l'O. L. P. à Beyrouth, l'intervention israélienne a créé les conditions favorables à la renaissance d'un Liban libre et maître de son destin.

La France a eu raison d'envoyer un contingent à Beyrouth, et nous avons approuvé cette initiative sans la moindre réserve, alors que, je le rappelle en passant, l'envoi, sous le précédent septennat, de parachutistes français à Kolwezi, dans des circonstances semblables, puisqu'il s'agissait également d'épargner des vies humaines et de sauver des populations civiles, avait suscité de violentes critiques de la part de l'opposition d'alors.

La France doit désormais agir de toutes ses forces pour obtenir le retrait de toutes les troupes étrangères qui se trouvent encore sur le territoire libanais.

Cette situation nouvelle offre également de nouvelles possibilités aux négociations pour la paix dans l'ensemble du Proche-Orient. La France doit, à cet égard, apporter son appui aux efforts déployés par la diplomatie américaine, laquelle a obtenu déjà un premier succès, limité certes, mais incontestable, lors de la conférence de Fez.

Je terminerai par quelques mots rapides sur le tiers monde.

Nous approuvons les intentions généreuses exprimées par le Gouvernement en ce qui concerne le développement du tiers monde et la priorité qui doit être donnée à l'aide aux peuples les plus démunis.

La conférence de Paris sur les pays les moins avancés, réunie, faut-il le rappeler, grâce à une initiative du précédent gouvernement, s'est fixé des objectifs ambitieux, notamment en matière d'accroissement de l'aide publique.

Nous souhaitons que la France, malgré la dégradation de sa situation financière, puisse honorer ses engagements. Quelles que soient les difficultés de la France et de l'Occident, nous ne devons jamais, en effet, perdre de vue que, chaque année, plusieurs dizaines de millions d'être humains meurent de faim dans le monde.

En vérité, nous craignons que, dans ce domaine aussi, les discours des dirigeants français ne soient démentis par les actes. Et l'insuffisance des crédits de paiement du fonds d'aide et de coopération n'est certes pas de nature à dissiper nos craintes.

Monsieur le ministre des relations extérieures, c'est précisément en raison du décalage constant entre les intentions, parfois louables, et une pratique souvent incohérente et quelquefois condamnable que le groupe U. D. F. ne pourra pas voter votre budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Guidoni.

M. Pierre Guidoni. En écoutant M. Stasi, je me demandais si nous assistions au débat sur le budget des relations extérieures à l'Assemblée nationale française, ou si nous nous trouvions dans quelque réunion internationale où M. Stasi aurait à parler d'un pays, et moi d'un autre. En effet, je n'ai rien entendu dans son propos qui me paraisse se rapporter à ce qu'est concrètement la politique internationale conduite par le gouvernement de la France, à ce que sont, concrètement, monsieur le ministre des relations extérieures, votre action et vos initiatives, depuis notre dernier débat de politique étrangère.

Je voudrais m'arrêter un instant à cette réflexion, parce que je pense qu'il y a un « déficit grave du débat politique » quand on présente de façon si déformée — si caricaturale, éloignée de la réalité — au point que nous ne nous comprenons même plus la politique de France dans un domaine aussi vital, et qui devrait, pourtant, rassembler tous les Français.

M. Bernard Stasi. A qui la faute si la politique du Gouvernement n'est pas comprise ?

M. Pierre Guidoni. Monsieur Stasi, je vous retourne la remarque que vous faisiez il y a un instant à M. Montdargent : nous sommes là pour débattre, et vous remarquerez que, moi non plus, je ne vous ai pas interrompu.

M. Bernard Stasi. Mais vous venez de me prendre à parti !

M. Pierre Guidoni. Si la politique du Gouvernement n'est pas comprise par vous, elle l'est fort bien, rassurez-vous, par la majorité des Français. Et si certains ne la comprennent pas encore, ne serait-ce pas, par hasard, parce qu'elle est soigneusement, quotidiennement, avec une application à laquelle je me plais à rendre hommage déformée et caricaturée ?

M. Robert Galley. Il faut le démontrer !

M. Pierre Guidoni. N'est-ce pas qu'elle est chaque jour traduite à travers un prisme déformant, à travers une grille qui est peut-être celle de vos passions, de vos obsessions ou de vos souvenirs, mais qui n'a qu'un rapport lointain avec celle de la réalité internationale d'aujourd'hui.

Enfin, quel est ce pays imaginaire, qui n'existe, je le crains, que dans les fantasmes des partis de l'opposition ? Quel est ce pays qui aurait connu une telle perte de crédibilité à l'échelle internationale, un tel déclin de son influence, qui serait prêt à se laisser aller à tous les démons de l'abandon ou à publier ses responsabilités ?

Il nous arrive à tous de rencontrer des délégations étrangères, de voyager à l'étranger, de nous rendre dans des forums internationaux. Je n'ai pas l'impression que, depuis que l'actuel gouvernement a la charge de représenter la France au niveau international, notre pays ait subi la moindre perte de crédibilité, le moindre déclin d'influence, ou que les dangers que vous évoquiez se soient le moins du monde concrétisés. Au contraire, tous les observateurs s'accordent à reconnaître que la France a bien assumé, dans tous les domaines, les responsabilités qui sont les siennes, et je n'irai pas au-delà de ma pensée en disant qu'elle a, dans beaucoup de domaines, retrouvé une image et une crédibilité qu'elle n'avait plus.

Selon vous, monsieur Stasi, la politique actuelle serait un compromis entre « une idéologie arrogante et un réalisme honteux ». Confidence pour confidence ou adjectif pour adjectif, je dirai que cela vaut bien la vassalité mercenaire et la frivolité polyglotte.

Il me reste, monsieur le ministre des relations extérieures, à exprimer l'accord profond du groupe socialiste avec la politique que vous avez la charge de conduire.

Cela n'a pas été si facile dans les derniers mois, où l'on a vu, sur la scène du monde, les difficultés grandir, les conflits se multiplier et la crise, sous tous ses aspects, qui ne sont pas seulement économiques, produire ses effets.

Le rôle de la France dans le monde, ces temps derniers, n'a pas été seulement un thème de discours, comme le croient certains. Elle a été mise à rude épreuve, elle a dû souvent prendre ses responsabilités. Il me semble qu'elle l'a fait non seulement avec courage mais, ce qui est parfois plus difficile, avec un esprit de cohérence et un esprit de suite qui ne sont pas toujours les caractéristiques principales de la diplomatie.

Il s'agissait, en réalité, d'appliquer à des situations différentes les mêmes principes, la même volonté de paix, la même volonté de dialogue, de traduire le double souci qui est, je crois, très largement celui des Français : voir s'affirmer l'indépendance de leur pays et voir celui-ci jouer son rôle dans le renforcement des solidarités anciennes ou l'établissement de nouvelles solidarités à l'échelon international.

Au Moyen-Orient, il fallait d'abord agir en faveur de la paix sans perdre de vue que l'objectif n'était pas la victoire de tel ou tel protagoniste, n'était pas seulement le rétablissement de l'unité, de l'indépendance, de l'intégrité du Liban, n'était pas seulement la fin du fracas des armes. Tout geste, toute initiative devaient être subordonnés à cet objectif d'ensemble : le règlement global d'un problème pendant depuis plus de trente ans et qui ne peut trouver de solution que dans le respect de principes souvent rappelés, mais qui ne sont pas encore, hélas ! entrés dans les faits, à savoir le respect mutuel et la reconnaissance réciproque. La reconnaissance de l'Etat d'Israël par l'ensemble de ses voisins et par tous ceux qui, jusqu'à présent, ont refusé d'accomplir ce geste, la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la construction d'un Etat. Et peut-être, au-delà, si l'on veut être plus ambitieux — mais encore fallait-il rappeler à tous que c'était là l'objectif — la coopération entre ces peuples pour avancer ensemble vers le progrès et vers la paix.

Les gestes accomplis cet été par la diplomatie française, l'engagement de la France, y compris son engagement militaire et le risque qu'elle a ainsi pris, donnaient tout leur poids aux discours que nous avons tenus et marquaient notre volonté et notre détermination.

Dans ce domaine, monsieur le ministre, vous avez travaillé à long terme. C'est évidemment ce que ne comprennent pas ceux qui jugent une politique du soir sur le matin, ou journal du soir sur le journal du matin.

En ce qui concerne les problèmes qui ont agité l'Amérique centrale, j'ai entendu avec stupéfaction un responsable important d'un des partis de l'opposition — M. Chirac, pour ne pas le nommer — déclarer que la France jouait en Amérique centrale les « de-quoi-je-me-mêle ». C'est vrai, la France se mêle de ce qui ne la regarde pas, si l'on admet qu'elle ne doit pas se soucier de la paix, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, des dangers qui pèsent, dans certaines zones du monde, sur la vie de millions d'hommes et de femmes. Si l'on admet cela, on peut considérer, en effet, que la France n'a pas son mot à dire, ni sur l'Amérique centrale, ni sur l'Amérique du Sud, ni sur l'Asie, ni sur l'Afrique. Mais, lorsque l'on croit, comme nous, qu'un certain nombre de principes doivent être rappelés chaque fois que nécessaire, lorsque l'on croit, comme nous, que le droit ne se partage pas, une initiative comme la déclaration franco-mexicaine de l'année dernière, les rappels de nos positions auxquels vous avez procédé à plusieurs reprises, l'affirmation de la nécessité de solutions justes et pacifiques, et qui ne reposent pas sur la guerre ou sur l'agression dans cette région du monde restent du devoir de la France.

J'évoquerai très brièvement le rôle que la France a joué dans la reprise de certains contacts en Afrique. Je pense aux résultats peut-être peu spectaculaires, mais durables, du sommet de Kinshasa.

Je passerai rapidement sur une crise qui vous a beaucoup occupé, j'en suis sûr, celle des Malouines, pour m'étonner un peu de l'attitude qui a été la vôtre à l'Organisation des Nations unies, tout en étant convaincu que le souci principal du Gouvernement reste, dans cette affaire, un règlement pacifique, négocié et surtout durable.

J'insisterai davantage sur deux dossiers qui nous préoccupent et dont nous espérons qu'ils connaîtront dans les mois qui viennent une évolution favorable, ceux de l'Afghanistan et de la Pologne. Dans ces deux cas, la France n'a pas accepté les faits accomplis ; dans ces deux cas, elle souhaite que le droit des peuples à l'autodétermination, à choisir eux-mêmes leur destin, finisse par s'affirmer ; dans ces deux cas, je sais que le Gouvernement guette avec vigilance, comme nous-mêmes, chaque signe d'évolution. Aucun signal ne nous trouvera inattentifs. Peut-être, dans le cas de la Pologne, avons-nous depuis quelques jours, quelques premières, très faibles, très fragiles raisons de croire et d'espérer.

Le dernier point que je voudrais évoquer ici est peut-être l'essentiel, car c'est celui qui nous inquiète, qui nous préoccupe, et qui nous interroge. Il s'agit non pas, comme on le dit quelquefois en une formule un peu rapide, des rapports de la France avec les Etats-Unis d'Amérique mais, plus profondément, de la situation dans laquelle nous placent, venant des Etats-Unis, un certain nombre d'initiatives et de déclarations, apparemment isolées, séparées les unes des autres, mais dont nous finissons par craindre qu'on ne puisse y trouver une certaine cohérence.

Entre la France et les Etats-Unis, peut-être plus qu'entre les Etats-Unis et certains autres de leurs alliés, les liens sont profonds, durables, essentiels. Ils tiennent à l'histoire. Ils comportent leur part de sentiment. Ils tiennent aussi à ce que, en termes de civilisation, nous portons en commun par rapport au reste du monde.

Les Etats-Unis sont un pays qu'il est difficile de ne pas aimer et qui, je le crois, aime assez être aimé. Encore faut-il que l'on se souvienne du fait que l'Alliance atlantique réunit des partenaires, sans grand féodal ni vassaux. C'est une alliance dans laquelle chaque peuple est situé sur un pied d'égalité, où l'opinion de chacun pèse le même poids, et a droit au même respect. Encore faut-il que disparaisse toute illusion sur ce concept un peu bizarre que j'ai trouvé dans la presse sans être sûr qu'il ait été démenti, dont je ne sais pas s'il est vraiment sorti tel quel d'une plume autorisée, selon lequel l'un des membres de l'Alliance s'arrogerait de lui-même le titre de « leader » et la responsabilité de décider pour les autres.

Certains faux pas, certaines maladresses, que je me garderai de dramatiser, nous auront sans doute permis, ces derniers jours, de mieux mesurer les dangers d'une telle illusion.

Qu'il s'agisse des rapports commerciaux, et je pense à l'affaire du gazoduc sibérien qui s'est terminée comme elle devait se terminer, par le triomphe du bon sens — mais pourquoi à ce moment-là ne pas en convenir et convenir par-là même qu'il aurait mieux valu que cette affaire, si mal finie, ne commençât point ?

Qu'il s'agisse des accords péniblement acquis sur l'acier, des problèmes agricoles ou des préparatifs en vue des négociations sur le G. A. T. T., qu'il s'agisse de l'Amérique centrale dont je parlais tout à l'heure et du rôle que l'on peut y reconnaître à la France ;

Qu'il s'agisse du Moyen-Orient et du rôle que la France a le droit et sûrement le devoir d'y jouer, sans que personne puisse s'imaginer un seul instant que l'on pourrait l'éloigner ou l'exclure, sur le plan politique comme sur le plan culturel et linguistique, de ces pays avec lesquels elle a tissé, depuis si longtemps, tant de liens ;

Qu'il s'agisse des problèmes culturels qui, je crois, ont été clairement et nettement posés par M. le ministre de la culture dans son discours de Mexico — et à ce propos je voudrais, pour corriger quelque peu, s'il en était besoin, quelques appréciations assez sévères de certains rapporteurs, dire que le groupe socialiste n'oublie pas qu'il existe, depuis que vous occupez vos fonctions, monsieur le ministre des relations extérieures, un projet culturel extérieur de la France qui, même si sa mise en œuvre ou sa réalisation se heurte à certains obstacles, atteint une dimension, une ambition et une qualité que ceux qui vous ont précédé sont bien mal placés pour critiquer et dont les orientations ont notre pleine confiance ;

Qu'il s'agisse, enfin, des problèmes stratégiques dont nous aurons bientôt l'occasion, lors de la discussion d'une motion de censure, de débattre à nouveau :

Il nous semble qu'il convient d'affirmer le droit de la France non seulement à être écoutée, mais surtout à être entendue, et sa volonté de ne se voir dicter son attitude dans aucun domaine sans qu'il y ait eu dialogue, discussion, négociation et accord.

Il nous semble que ce sont là les fondements d'une belle et bonne alliance, d'une confiance réciproque entre la France et les Etats-Unis qui, dans le monde actuel, est probablement plus nécessaire que jamais. Je tenais à l'affirmer au nom du groupe socialiste.

Nous ne craignons nullement un effacement de la France sur la scène internationale. Nous ne craignons pas ce repli frileux dont certains nous menacent, comme s'ils l'espéraient. Je trouve un peu lassant d'entendre toujours dénoncer le démon du protectionnisme par les vestales du libre-échange, comme s'il ne s'agissait ni de politique ni de commerce, mais d'opposer des catégories théologiques.

Nous croyons que la France, difficilement, durement, dans un monde où les conflits s'aggravent et où les problèmes s'approfondissent, joue le rôle qui doit être le sien, celui d'une grande force de dialogue et de paix.

On vous a parfois reproché, monsieur le ministre des relations extérieures, de parler « au nom d'une fraction minoritaire ». Or je crois que jamais autant que depuis dix-huit mois la France n'a été elle-même. Jamais autant que dans cette dernière période on n'a vu la politique extérieure de la France traduire aussi bien à la fois les vertus de la République et les intérêts de la patrie. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983, n° 1063 (rapport n° 1165 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Relations extérieures, affaires européennes, coopération et développement (*suite*) :

Annexe n° 27 (relations extérieures : services diplomatiques et généraux). — M. Charles Josselin, rapporteur spécial ; avis n° 1167, tome I (relations extérieures), de Mme Véronique Neiertz, au nom de la commission des affaires étrangères.

Annexe n° 28 (affaires européennes). — M. Pierre Méhaignerie, rapporteur spécial ; avis n° 1167, tome IV, de M. Pierre Guidoni, au nom de la commission des affaires étrangères.

Annexe n° 29 (coopération et développement). — M. Alain Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 1167, tome II, de M. André Bellon, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 1166, tome XXI (relations culturelles, scientifiques et techniques), de M. André Delehedde, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1167, tome III (relations culturelles), de M. Xavier Deniau, au nom de la commission des affaires étrangères.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.